

UGADEC

RAPPORT ANNUEL FY 12

Narratif

L'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de RD Congo « UGADEC » est une organisation Nationale qui est passée membre du consortium du paysage 10 de CARPE pour cette année fiscale FY 12. En tant que membre effectif du consortium, elle s'est revêtue un statut d'une organisation d'exécution est de facilitation. La facilitation s'est faite pour permettre aux partenaires de bien exécuter leurs tâches sur terrain en réglant les questions des communautés locales. Le rôle d'exécutant s'est fait dans l'exécution de ses 8 tâches planifiées avec CARPE. Ces activités étaient regroupées en deux grandes masses : les réunions avec les communautés locales (4) et les activités d'implémentation (4). Elles ont été exécutées à 100% le long de l'année. Les réunions tenues étaient subdivisées en 4 catégories : le congrès de l'UGADEC (MOV1) ; les 7 assemblées générales des associations (MOV2) ; les 7 réunions des comités de dialogue (MOV3). Deux réunions de formation de comités de dialogue ont été ajoutées aux réunions proprement dites (MOV4), les 4 réunions avec les autorités provinciales et territoriales et plusieurs réunions avec les populations organisées par les associations (MOV5). Pour les activités d'implémentation, l'élaboration de la première version du plan de gestion de la Réserve des Gorilles d'Usala a été faite (MOV6) ; la récolte des 381 informations sur les menaces à la biodiversité comme apport à l'effort de la conservation par les propriétaires de terres (MOV7) ; la réhabilitation et opérationnalisation du bureau de Walikale faites (MOV8) et l'appui au fonctionnement des bureaux de 7 associations et celui de l'UGADEC (MOV9).

Ière Partie : Les réunions avec les communautés locales

MOV1 : Le Congrès

Résumé

La zone UGADEC s'étend sur 4 territoires dont Walikale au centre qui abrite 5 des projets de réserve de conservation communautaire et le bureau du secrétariat exécutif de la plate forme. Le troisième Congrès de l'UGADEC s'est tenu le 22 Septembre 2012 dans la grande salle de réunion de son bureau à Walikale Centre. Les assises ont connu la participation de 44 personnes invitées dont faisait partie les associations membres ; les partenaires FFI, DFGFI, JGI ; la société civile, le monde Universitaire et des services étatiques du territoire de Lubutu et du territoire de Walikale. Compte tenu de leurs programmes, d'autres invités, à l'occurrence CI, CREF,



RGT, RECOPRIBA et ICCN, ont présenté leurs excuses. Cette réunion visait l'évaluation des activités menées par UGDEC pour l'année fiscale CARPE FY 12 et la santé de la plate forme ; les informations sur les interventions des autres partenaires dans la zone UGADEC ; l'introduction des notions de changements climatique et de projet REDD+ dans les communautés locales. Il est ressorti que les activités de l'UGADEC, focalisées sur l'organisation des communautés afin de contribuer à la matérialisation du corridor écologique entre les 2 parcs nationaux (Maiko et KahuziBiega), la protection de la biodiversité et le règlement de quelques petits conflits ont été exécutées à 100% et les recommandations du Congrès précédent l'ont été à 72% et d'autres ont été reconduites telle que la question du patrimoine de l'UGADEC qui reste entre les mains de l'ancien secrétaire exécutif de l'UGADEC dont le suivi sera fait par le nouveau Comité Directeur. Cette occasion a permis le renforcement du Comité Directeur après la mort de son président, Mr le Mwami Mukosasenge(fondateur de la réserve des gorilles de Tayna) et l'amendement des statuts tel que recommandé l'année passée.

Les partenaires du consortium, par leurs présentations, ont renforcé la sensibilisation des participants et ont éclairé certaines poches d'ombre dans l'esprit de certains qui craignaient que ces réserves sont immédiatement des parcs nationaux. Ce qui a permis la projection des activités dans la zone Nord de la REGOUWA en contact avec le Parc National de la Maiko.

Le Congrès s'est terminé par l'identification et adoption des programmes prioritaires dans UGADEC :

1. Délimitation participative faite et approuvée
2. Configuration exacte du corridor écologique

3. Renforcement des capacités de communautés locales dans les notions de changements climatiques et projet REDD+: causes-conséquences- solution (atténuation et adaptation)

4. Protection de la biodiversité

COMPTE RENDU DU 3eme CONGRES ORDINAIRE DE L'UGADEC

Introduction

Le Congrès a débuté à 9heures par l'hymne national dirigé par le Modérateur en personne de MUKULUMANYA MubongeMagnant ; suivi par le mot d'ouverture de l'Administrateur de Territoire prononcé par son délégué, le Chef de Cité de Walikale en personne de Dieudonné ABALA ; celui-ci a remercié l'UGADEC d'avoir organisé son 3è Congrès au chef-lieu du territoire de Walikale et au bureau de l'UGADEC, un territoire qui héberge une multitude de biodiversités à protéger, il tient aussi à nous rassurer le maintien de la sécurité durant toute la période de la tenue du congrès. Ce mot a été suivi également du mot du SecrétaireExécutif prononcé par son délégué l'Administrateur de l'UGADEC.



Bureau UGADEC

Après ceci, il y a eu présentation de tous les participants suivie d'une pause-café, puis élection du Chef de village qui aidera les participants pour les besoins qu'ils sentiront pendant la réunion.

Les points à l'ordre du jour sont :

1. Lecture du compte rendu du congrès du 07/10/2010 et évaluation des recommandations.
2. Présentation du rapport d'activités FY12 (Technique et Financier) et progrès des associations.
3. Rapport de la commission de contrôle de l'UGADEC.
4. Planification générale, les priorités, FY13 dans l'UGADEC.
5. Les partenaires dans la zone UGADEC et leurs interventions.
6. Complément du Comité Directeur.
7. Divers.

1. LECTURE DU COMPTE RENDU DU 2^è CONGRES ORDINAIRE

Lecture faite par le modérateur ; puis la vérification des résolutions et recommandations. Sur les 14 recommandations fournies, la 1^{ère}, 2^e, 4^e et la 5^e n'ont pas été suivies. Il est donc à dire que les recommandations ont été exécutées à 72%.

Question 1 : Pour ce qui est de l'amélioration de condition de vie sociale des membres des associations, est ce que l'UGADEC a-t-elle améliorée cette condition de vie ?

Réponse : Les fonds, petit soit-il, l'UGADEC améliore les conditions de vie sociale de ces membres et respecte le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti Congolais.

Question 2 : Pour toutes les interventions et activités, pourquoi les femmes ne sont pas citées ou représentées ?

Réponse : Les femmes sont représentées dans les organes des associations membres de l'UGADEC où elles assurent des fonctions.

2. RAPPORT DES ACTIVITES UGADEC FY 12 :

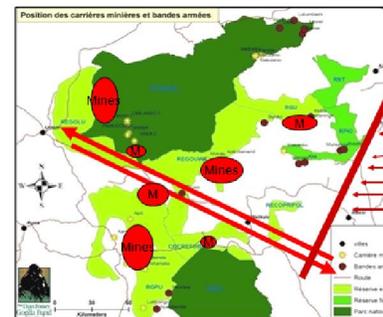
Technique

Les travaux dans le rayon d'action de l'UGADEC sont subdivisés de la manière ci-après :

JGI : Chargé de Développement et Education environnementale ;

UGADEC : Chargée de l'organisation des communautés locales ;

DFGF I: Chargée de monitoring et recherche scientifique



Pour cette année (FY 12), l'UGADEC a eu 8 activités à réaliser sur le terrain.

- Les réunions des assemblées générales ;
- Les réunions de comités de dialogue ;
- Les réunions avec les autorités locales.
- Le Congrès

Le Directeur Technique a projeté différents tableaux de réunions organisées par an dans les associations sur les sujets de sensibilisation, de surveillance (lutte anti braconnage, déforestation, mines), comité de dialogue, le plan de gestion (RGU) et l'implantation du bureau de l'UGADEC à Walikale. Une insistance particulière a été portée sur les axes de

menaces sur les quelles ces activités ont été orientées à savoir : l'expansion démographique vers le corridor, les trafics sur la route Bukavu-Kisangani et les mines.

Pour ce qui est du progrès des associations, il a parlé de trois (3) points : les documents juridiques, le plan de gestion et la délimitation participative. Il a été dit que les documents juridiques ne sont pas livrés à Kinshasa à cause de certains éléments qui manquent dans les dossiers des associations surtout les procès verbaux de la délimitation participative.

Evaluation : Forces et faiblesses

- Succès (forces)
 - L'entrée dans le consortium du land scape 10 de CARPE ;
 - La représentation l'UGADEC au niveau des aux USA (Oklahoma city) par Madame Kathryn Maccampbell (volontaire) ;
 - Le lancement des contacts avec de nouveaux partenaires et bailleurs des fonds ;
 - L'harmonie avec les autres intervenants dans le land scape 10 ;
 - L'ouverture d'une nouvelle station de recherche (Ibanga) dans la COCREFOBA ;
 - Une des associations (REGOLU) s'est dotée d'un bureau ;
 - Les comités de dialogue inclusifs implantés (toutes les couches sociales représentées).
- Faiblesses
 - Financement insuffisant ;
 - Faible suivi des activités par les coordinations ;
 - Conflits dans certaines associations (plus prononcé dans la COCREFOBA)
 - Mépris des cotisations par les membres ;

Questions :

1. Que prévoit l'ICCN (ou l'UGADEC) pour garantir la protection de la biodiversité car les chasseurs et/ou les exploitants sont soutenus par des documents de l'Etat (gouvernement) ?
2. Qui vont faire la délimitation participe des réserves communautaires ?
3. Du point de vue rumeurs qui circulent auprès de la population en disant que l'UGADEC est entrain de vendre les forêts, qu'est-ce que vous préconisez pour mettre fin à ces rumeurs ?
4. Pour le couloir écologique, quel est l'espace (son étendue ou sa superficie) ? et qu'est-ce que vous préconisez pour la population qui vit à l'intérieur ?

Réponses

1. L'Etat Congolais est presque absent pour la réglementation de la chasse et la lutte contre le braconnage ; car le terrien ne donne que l'information de sa colline puis l'association et/ou l'UGADEC fera le suivi auprès des autorités attitrées.
2. Jusqu'à présent, la délimitation n'est pas encore faite mais les terriens ne donnent que des propositions où se font les activités, soit de développement, soit de

conservation et la délimitation sera faite avec toutes les parties prenantes (services étatiques, les groupements, société civile, coutumiers, terriens..)

3. Cherchons un cadre de concertation pour donner un avantage à la population au lieu de diaboliser les autres acteurs pour se positionner. Organiser des ateliers de clarification, éducation environnementale, sensibilisation avec tous.
4. La superficie d'une réserve n'est pas déterminée, elle varie d'une réserve à l'autre ; la population doit vivre en harmonie avec la nature, elle ne sera pas déplacée de son milieu, ni privée de ses richesses (minerais,...). La conservation communautaire doit être organisée pour être bénéfique à la population qui doit aussi respecter les normes de la conservation.

Intervention de FFI

L'ICCN est le service technique du ministère de l'Environnement , ainsi, tout le monde doit être vigilant sur la lutte anti braconnage. Pour ce qui est de réserve, la population ne sera jamais déplacée de son milieu et l'UGADEC procédera au zonage participatif des réserves '(zone de développement, zone de conservation...)

Avant de terminer, une observation a été faite sur les dénominations des associations avec le mot « réserve » dans chacune et qui pourra porter confusion ou problème plus tard. Les participants l'ont constaté et de commun accord ont donné feu vert au changement mais en impliquant les membres fondateurs de ces associations pour éviter des conflits internes.

Finances

Notons que pour cette année UGADEC n'avait qu'un seul bailleur des fonds, CARPE. L'année fiscale ou l'année budgétaire commence du 1^{er} Octobre de chaque année et se termine le 30 Septembre de l'année suivante pour la planification CARPE. Pour cette année FY12, 8 activités ont été planifiées pour UGADEC y compris le fonctionnement et les sous contrats avec les associations avec un financement total de 160.000 dollars américains. Le secrétariat exécutif a travaillé en tant qu'exécutant sur terrain.

Les activités des associations ont été exécutées avec 63.000 dollars et le reste pour le fonctionnement de la plate forme.

Les activités ont bel et bien commencé au mois de février et on avait transféré pour la 1^{ère} tranche un montant de 50000\$; la deuxième tranche était de 32467\$, la troisième tranche était de 46699\$. Une condition avait été donné dans le contrat de financement avec CI de remettre le rapport financier et technique avant le 30 Septembre 2012 afin d'obtenir la dernière tranche de notre financement pour cet exercice fiscal.

Questions

1. Que fait l'UGADEC lorsque les fonds sont disponibles dans leurs comptes bancaires ?
2. L'UGADEC a-t-elle un autre bailleur à part CARPE ? Et que font les associations avec leurs frais de fonctionnement ?

3. Pourquoi les rubriques se trouvant dans le sous contrat entre UGADEC et les associations ne sont pas respectées ?(entre autre frais de fonctionnement) ?
4. Est-ce que l'UGADEC (plate forme) planifie-t-elle ensemble avec les associations pour l'utilisation de fonds ?

Réponses

1. Lors du décaissement, l'état de besoin est fait. Puis on transfère à chaque association la part qui lui revient selon les termes du sous contrat avec UGADEC.
2. Pour FY12, l'UGADEC a un seul bailleur qui est CARPE, mais ces fonds ont été utilisés par l'UGADEC pour l'organisation des communautés locales tel que présenté dans le rapport technique et le paiement des primes des agents de la coordination.
3. Toutes les rubriques du sous contrat sont respectées ;
4. Le présent budget(FY12) a été fait par DFGFI.

Administration

Ce rapport a été exposé par l'Administrateur de l'UGADEC ; l'orateur a expliqué aux congressistes que l'année fiscale 2010-2011, l'UGADEC avait un effectif de 16 agents, mais pour cette année 2011-2012, elle est restée avec 7 agents selon les exigences du bailleur dont : Secrétaire Exécutif ; Administrateur ; Directeur Technique ; Secrétaire Traducteur ; Comptable ; Chauffeur ; Jardinier.

Au cours de l'année, l'UGADEC a bénéficié de trois formations à Kisangani et Kinshasa pour la gestion financière et le processus de passation des marchés organisé par C.I à travers la Banque Mondiale, ainsi que la formation en réseaux sociaux dont notamment : Twitter et Blog organisé par Madame Kathryn consultante à l'UGADEC et point focal de l'UGADEC aux Etats-Unis. Le nombre des agents soutenus par l'UGADEC au niveau des associations est de 21. En plus de ces 21 agents, d'autres partenaires comme DFGF-I et JGI interviennent dans certaines associations et prennent en charge quelques agents.

Rapport de la commission de contrôle

Présenté par le président de cette commission, Monsieur KITOKO KAANDA ; ce travail a été réalisé pendant trois jours à savoir :

- Le 23 Juillet 2012 pour le contrôle des documents de l'UGADEC ;
- Le 24 Juillet 2012 pour le contrôle financier ;
- Le 25 Juillet 2012 pour le contrôle fiscal.

De tous ces contrôles, on a remarqué que l'UGADEC est en ordre avec l'Etat Congolais et respecte aussi le SMIG Congolais. Quant aux 14 recommandations formulées, elles ont été adoptées par les congressistes sauf une seule, dont celle de la descente de la commission de contrôle au niveau des associations car les associations ont leurs commissions de contrôle qui feront rapport aux associations puis transmettent à l'UGADEC.

Question

1. Selon les exposés, il y a eu réduction des fonds et des agents au sein de l'UGADEC pour l'année 2011-012, alors au cas où les fonds augmentés, est-ce que l'UGADEC procédera au nouveau recrutement d'autres agents ? Et quel sera la procédure ?

Réponse

Les autres postes seront opérationnels mais ceci suivra les procédures de recrutement et sera sur base de capacité intellectuelle.

APERCU SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUE DANS LA ZONE UGADEC : MENACES ET SOLUTIONS

Le présent exposé fut présenté par Monsieur MUKULUMANYA MUBONGE Magnant, assisté par Monsieur Dieudonné CHANGWI ; ce dernier prenant la parole, a commencé à informer les membres présents au congrès que les priorités pour FY13 sont les changements climatiques globaux et la biodiversité. Ces changements climatique s'observent par :

Changement ou augmentation de température ; précipitations ; circulation du vent.

Quant à Monsieur MUKULUMANYA MUBONGE Maganant, a commencé à présenter aux congressistes les salutations et les excuses du Secrétaire Exécutif de l'UGADEC absent aux assises suite au manque de disponibilité des avions de Goma à Walikale.

Cet à ce titre qu'il a expliqué aux congressistes que ces changements climatiques sont attribués directement ou indirectement à l'activité humaine ; et a montré les causes de ces changements climatiques.

Intervention du chargé de l'environnement en territoire de Walikale : l'inquiétude est que le processus de changement climatique (REDD+) est difficile et que l'UGADEC cherche à changer les dénominations de ses associations membres, pourquoi cela ? Il se pourrait qu'il ya une suspicion et la sensibilisation au départ n'était pas bonne.

Réaction du chef de secteur de Wanianga :

- L'UGADEC est une union des associations, si l'information n'arrive pas à la base, c'est ne pas la faute de l'UGADEC mais plutôt aux gestionnaires des associations
- Les coordinateurs de ces associations se penchent plus à rester dans les villes et ces gestionnaires sont dans la course à l'argent et non au travail
- En cas de détournement de fonds, le coordinateur écarté se lance dans la diabolisation de la conservation communautaire
- On observe aussi l'absence de feed back des formations reçues.

Pour clore, ce qui perturbe plus les associations de l'UGADEC de Walikale est que le Président, le Coordinateur et les membres ne sont pas unis et ne parlent pas le même langage

3. PRESENTATIONS DES ACTIVITES DES PARTENAIRES

1. Fauna and Flora International (FFI)

FFI est un partenaire de l'ICCN qui se focalise surtout sur la conservation communautaire autour des parcs nationaux et pour le moment les activités sont intensifiées autour du Parc National de la Maiko.

L'intervenant, Mr Charles a donné l'historique de la conservation communautaire en RDC, puis la mission de FFI qui est de promouvoir la gestion participative durable des ressources naturelles des parcs ; les objectifs globaux et spécifiques et les activités réalisées en faveur des populations vivant aux alentours du Parc National de la Maiko (écoles construites, dispensaires construits en dur, livraison des bêtes pour l'élevage...)



2. Jane Goodall Institute (JGI)

Comme son prédécesseur, l'intervenant (Désiré) a commencé par la mission de son organisation qui est surtout la protection des grands singes (Chimpanzés) et le développement et santé des communautés. Après avoir donné les objectifs de JGI, il a procédé à présenter les réalisations faites parmi lesquelles il a cité 11 sources d'eau potables aménagées, réhabilitation du centre de santé de référence de Biruwé, distribution des produits contraceptifs (planing familial etc... En dehors des réalisations, l'orateur a donné les plans d'action pour l'étude socio économique dans Lubutu et dans Walikale et les activités avenir sous préalable de la paix et la sécurité dans les zones ciblées. Enfin, il a soulevé la question sur les principaux problèmes qui se posent au niveau de la population de Walikale et de Lubutu.

Les associations sont satisfaites des actions de JGI sur terrain mais elles s'indignent du comportement des exécutants de ces projets qui ne veulent pas associer les animateurs des associations.

3. Dian Fossey Gorilla Fund International (DFGFI)

Présenté par Escobar, ce dernier a commencé par expliquer leur programme de recherche sur les gorilles de plaines de l'Est « Graur's Gorilla Research and Conservation Programme/RDC ». Ce programme est opérationnel dans 3 réserves de l'UGADEC (RGPU, COCREFOBA et REGOUWA). La base des activités (avec ses 2 postes de patrouilles) est implantée dans la REGOUWA au village Nkuba à 700m de la route principale Walikale-Lubutu. Le but de DFGFI est de mener des recherches scientifiques sur les grands singes (Gorille) et pour cette année DFGFI a réalisé 25 patrouilles dont 7 dans COCREFOBA, 9 dans REGOUWA et 9 dans RGPU.

Plusieurs matériels et équipements ont été achetés et mis à la disposition des guides et pisteurs des associations (uniformes, canons rapides pour traverser les rivières...)

4. Fondation Kumu

C'est un projet de plate forme qui a vu le jour récemment et n'a pas encore reçu des financements des bailleurs. L'intervenant a donné le contexte et la justification de la création en voulant faire participer les Bakumu dans la conservation autour du Parc National de la Maiko. Les objectifs ont été présentés et les réalisations dans le recouvrement des documents juridiques et la sensibilisation des populations.

Questions

1. La fondation Kumu est une plate forme voulant adhérer à l'UGADEC ou autonome ? N'y aura-t-il pas de problèmes aux associations qui sont à la fois membres de ces deux plates formes ?
2. Pourquoi une fondation prend un caractère tribal ? Et pourtant une fondation doit appartenir à une famille ou un individu ? (Pas de réponse)
3. Pourquoi la REGOLU et la REGOMUKI n'ont pas reçu les fonds de patrouilles pour cette année ? (voir DFGFI)

Réponses

1. Précisément la fondation Kumu n'adhère pas à l'UGADEC mais plutôt elle peut faire un contrat de partenariat des activités avec UGADEC ;
2. Il est à préciser que DFGFI a seulement travaillé dans 3 réserves, et pour FY 13 il se pourrait qu'il n'ait pas les fonds CARPE et dans les cas contraire il pourra prendre en charge d'autres réserves selon la planification

Cette présentation a suscité beaucoup d'inquiétudes dans les congressistes car elle est de nature à créer des conflits dans les associations et elle serait meilleure si elle pouvait s'occuper des zones autour de Maiko où la conservation communautaire n'est pas encore arrivée (Nord de Maiko).

3. COMPLEMENT DU COMITE DIRECTEUR

Ce point a été mis en jour pour désigner des personnes qui pourront continuer le travail dans le comité directeur après la mort du président dudit comité et après la démission de deux conseillers qui étaient élus au sein de son équipe. La nouvelle équipe pourra continuer l'exercice jusqu'à la fin du mandat (2014). Pour combler le vide, il a été question de s'inspirer des statuts de la plate-forme qui stipule qu'à l'absence du président, le vice-président assume l'intérim. De ce fait, monsieur NtanduNtabo Floribert (ancien vice-président et président de la RECOPRBA) passe à la présidence de la plate-forme.

Pour désigner les autres (4), les membres du comité directeur présents se sont réunis en huit clos avec les présidents des associations membres tout en étant renforcés par deux observateurs (le délégué de l'administrateur de territoire et le représentant de la Police Nationale Congolaise (modérateur et porte-parole de l'équipe).

Les résultats de la concertation donne un Comité Directeur constitué de :



Huis clos de désignation



Equipe entrant

N°	Nom et Post nom	Qualité	Origine(Association)
1	NtanduNtabo Floribert	Président	RECOPRIBA
2	KirobaMulengezi	V/Président	RECOPRIFOL
3	Aluta	Secrétaire	RGPU
4	YoaneSelemeni	Conseiller	COCREFOBA
5	Rachidi Lumande	Conseiller	REGOMUKI
6	MolishoAbatamba	Conseiller	REGOUWA
7	Eric Mwaka	Trésorier	RGU

Divers

Le représentant de DFGFI précise qu'il est en insécurité à Walikale surtout à la COCREFOBA suite à sa participation à l'assemblée extraordinaire de la branche dissidente de la COCREFOBA.

Pour cette inquiétude, l'UGADEC a recommandé aux partenaires d'être prudents à ne pas s'ingérer dans les affaires des associations sans prendre en compte l'avis de l'UGADEC qui est sensé les faciliter certaines situations du terrain.

Mot des coordinateurs des associations UGADEC

Dans leur allocution, les coordinateurs ont remercié tous les partenaires qui ont intervenu dans leurs associations d'une manière ou d'une autre et tous les congressistes qui ont répondu à l'invitation de l'UGADEC afin d'évaluer les activités de FY12 mais aussi fournir plusieurs recommandations qui seront utiles pour la progression des associations. Ils ont enfin émis une

recommandation selon laquelle les partenaires puissent renforcer le lobbying et la conjugaison des efforts en créant un bon circuit de communication.

Recommandations

Après débats sur tous les points traités, les recommandations ci-dessous ont formulées:

1. Les biens faisant partie du patrimoine de l'UGADEC qui restent entre les mains de l'ancien secrétaire exécutif de l'UGADEC doivent revenir à l'UGADEC et le suivi sera fait par le nouveau Comité Directeur.
2. Que chaque association membre de l'UGADEC cherche à trouver une nouvelle appellation et éviter l'appellation réserve pour une association pour la prochaine assemblée générale de chaque association
3. Que l'UGADEC veille sur le système de livraison des documents qui proviennent de Kinshasa (ou de province) pour avoir un accès facile au terrain (sont soit des documents sur les mines, sur l'exploitation forestière...)
4. Que l'UGADEC implique toutes les associations membres dans la planification des activités
5. Que les associations respectent à payer les taxes de l'Etat et que les agents signent un contrat de travail;
6. Que l'UGADEC signe toujours un contrat de collaboration avec tout partenaire qui vient intervenir dans la zone de conservation communautaire UGADEC.
7. Pour toute activité d'un partenaire avec une ou plusieurs associations membres de l'UGADEC, il doit y avoir signature d'un contrat tripartite « Partenaire-Association-UGADEC » dans chacune des associations.
8. Que les associations cherchent à trouver une activité génératrice des revenus afin d'évoluer puis arriver un jour à une auto-prise en charge ; parvenir aussi à l'échange d'expériences entre les associations pour une bonne gestion
9. Que l'UGADEC renforce les capacités des communautés et qu'elle forme les agents et la population locale en matière de changement climatiques
10. Que les associations participent à la planification des activités de l'année avant le début de l'année fiscale
11. Que tout partenaire intervienne à la délimitation participative de la réserve où il travaille. Pour le cas d'espèce, il a été recommandé que FGFI appuie la délimitation participative des réserves où il travaille et prenne aussi en compte la REGOUWA pour sa délimitation avec le PNM où elle a des limites avec le parc dans les forêts des localités suivantes : Babomongo (Lukumbi), Banamwesi (Ndofia), Fwamba (Biruwe), Maliba (Malumbu), Ngereza (Wenga I) et le groupement Usala.
12. Disponibiliser le code forestier aux associations membres pour chaque fois défendre les intérêts de communautés locales
13. Faire participer chaque fois la société civile aux assises de l'UGADEC car elle reçoit plusieurs plaintes de populations, cela pour éclairer la population en matière de conservation communautaire
14. Inviter chaque fois l'ICCN dans les assises de l'UGADEC pour s'imprégner de ses réalités et de ses innovations

15. Que tous les organes soient opérationnels dans les associations
16. Chaque association doit mettre en jour son plan d'activités qui permettra à UGADEC de bien discuter avec ses partenaires et de guider ces derniers sur la mise en œuvre des projets sélectionnés.
17. Que DFGFI mette au clair son programme et sa finalité pour éclairer les communautés sur leur avantage à l'écotourisme au moment venu

Commencée à 9h les assises se sont clôturées à 19h 20' dans la satisfaction de tous

Quelques illustrations



Salle de réunions UGADEC



Ouverture des assises



Photo de famille

MOV2 : Les Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont des réunions annuelles organisées dans les différentes associations à l'instar du Congrès qui se tient au niveau de l'UGADEC. Elles sont tenues conjointement avec le Secrétariat Exécutif de l'UGADEC dans les grands villages ciblés par les associations. Ces réunions sont souvent focalisées sur l'évaluation des activités (sensibilisation des populations, éducation environnementale, lutte anti braconnage, lutte contre la déforestation et sur les actions des populations dans les carrés miniers d'exploitation artisanale) de conservation communautaire menées par les associations et sur le niveau de progrès de la conservation de la nature à travers les communautés locales. En somme, 7 assemblées générales ont été tenues dans les 7 associations de la plate forme (voir [tableau 2](#)). Dans chacune des réunions les participants ont formulé des recommandations ayant trait à la recherche de solution pour chaque cas de menace à la biodiversité (braconnage, déforestation et les mines) et d'autres formulées en rapport avec la gestion de leurs réserves et associations (voir [tableau3](#)). Ces réunions des



A.G COCREFOBA/Itebero



A.G REGOLU/Lubutu

Assemblées Générales ont connu la participation de 345 personnes dont 308 hommes et 37 femmes.

Tableau 2. Réunions des A.G

Date	Sujet (s)	Durée	Participants		Lieu/Bénéficiaires
			H	F	
01/02/2012	Evaluation des activités et implantation des programmes FY 12	1 jr	67	6	Nkuba/REGOUWA
26/5/2012	Evaluation rapport FY 11 et la délimitation de la réserve	1 jr	55	12	Bukucha/RGU
31/05/2012	Evaluation du rapport annuel et échanges sur le nouveau système de travail	1jr	26	3	Walikale/RECOPRIFOL
2-3/06/2012	Rapport FY12, Règlement conflit à la coordination et Information sur le projet de la banque mondiale	2jrs	53	5	Bitule/REGOMUKI
04/06/2012	Amendement statuts et restructuration de l'association	1jr	47	2	Itebero/COCREFOBA
5-6/06/2012	Recommandations FY11, Evaluation des activités et projet BM dans la réserve	2jrs	40	3	Amikili/REGOLU
28/5/2012	Evaluation des activités, Informations sur le nouveau système de travail avec UGADEC	1jr	25	6	Kasese/RGPU
	Total participants		308	37	

Annexe1 : Listes des présences des Assemblées Générales

Exemple d'un compte rendu d'une AG

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE PAR LA REGOUWA A NKUBA EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 2012

Introduction



La Réserve des Gorilles d'Utunda et Wasswa (REGOUWA) est une organisation locale de conservation communautaire membre de l'UGADEC qui mène ses activités de conservation de la nature et de développement communautaire dans les groupements d'Utunda et de Wasswa en territoire de Walikale. Dans la nouvelle dynamique de travail dans la zone UGADEC, les partenaires se partagent les activités du programme CARPE en trois grandes

catégories. Les activités de recherches



seront exécutées par DianFosseyGorillaFund International ; l'organisation des communautés locales (réunions, ateliers, sensibilisation...) sera assurée par UGADEC et les activités de développement et d'éducation environnementale par JGI. De ce fait, l'UGADEC porte la charge de la facilitation des autres partenaires dans l'exécution de leurs programmes. Pour DFGFI, les activités de recherches commenceront à partir d'un site de

cantonement des travailleurs bien sélectionné pour permettre de travailler facilement dans les autres réserves. La REGOUWA a été le projet le mieux placé pour l'identification du site mais la population du village n'était pas prête pour recevoir le projet d'où la première mission de DFGFI n'avait pas abouti à l'identification du site. Il fallait ainsi tenir une grande réunion (Assemblée Générale de la REGOUWA), sous la conduite d'UGADEC, avec toutes les couches sociales pour éclairer ces dernières sur les nouvelles stratégies de travail et les mettre au point sur le progrès de leur association. Après ces assises, une seconde mission de DFGFI a été organisée et le site a été sélectionné dans la REGOUWA, le long de la rivière Lowa aux alentours du village Biruwe (Nkuba). Et les petits conflits qui existaient entre les individus ont été résolus pour maintenir le projet sur terrain en harmonie.

Déroulement de la Réunion

Sous la dépendance du Président du Conseil d'Administration Monsieur Molisho Abatamba, la modération de l'Assemblée Générale a été tenue par Monsieur Shabani Muhubiri, coordinateur de la REGOUWA. La séance de réunion a débuté à 10h 50' par la prière prononcée par le révérend pasteur Joachim Abakofa. Elle connu la participation de 73 personnes dont 6 femmes. L'agenda de l'assemblée se présente de la manière suivante :

1. Prière
2. Présentation des participants
3. Ouverture officielle par l'Administrateur ou son représentant
4. Lecture du compte rendu de l'AG précédente
5. Evaluation des activités de l'année 2011
6. Présentation des activités de l'année 2012
7. Explication des catégories de forêts
8. La nouvelle dynamique de travail des partenaires dans le rayon d'action de l'UGADEC
9. Divers

Après la prière et la présentation des participants, nous avons réservé une minute de silence en mémoire du Président du comité directeur de l'UGADEC, Mwami Alexandre Mukosasenge ; que son âme repose en paix et cela s'est clôturé par une prière prononcée par le pasteur TABU.

Après adoption de l'ordre du jour, la réunion a été ouverte officiellement par le représentant de l'administrateur qui était le chef de groupement de Wassa qui a remercié les organisateurs et les participants, mais aussi il a dit que la réunion n'est pas un cadre de règlement des conflits coutumiers plutôt pour réfléchir sur le soutien du développement et conservation communautaire dans notre entité.

Lecture du compte rendu de l'AG précédente

Cette lecture a été faite par le secrétaire rapporteur Kapepa. Après cette lecture les participants ont réagi par des questions pour voir si les recommandations précédentes ont été suivies et quelles sont les résultats obtenus. Ils ont demandé le rapport de la commission envoyée pour le contrôle du poste de santé d'Obyanda ; le rapport de cotisations des membres et de l'association envers UGADEC ; les biens de l'association détenus par Mapendo et la lumière sur le contrat UGADEC-JGI.

A ce point, il a été recommandé que les comptes rendus des réunions soient toujours présentés en swahili et élaborés en synthèse pour que tous les participants saisissent le rappel des précédentes réunions afin de permettre à tout le monde d'évaluer le degré d'avancement.

Evaluation des activités 2011

Deux principales activités ont caractérisé l'exercice de l'année, il s'agit des patrouilles anti braconnage et de séances d'Education Environnementale. Cette dernière a été appuyée par JGI où il a formés les éducateurs afin qu'ils soient efficaces pour transmettre les messages environmentalistes dans les écoles primaires et dans les communautés locales. Rappelant que l'objectif de la REGOUWA est la promotion de la conservation communautaire et du développement socio économique des populations riveraines de sa réserve, il a été constaté que pour cette année seule l'activité de l'administration des soins médicaux au poste de santé d'Obyanda a été active dans le domaine de développement. Les patrouilles ont été menées tout au long de l'année dans différents sites de la réserve. Un participant venu de Makana, qui participait pour la première fois à une réunion de REGOUWA, a présenté sa préoccupation en voulant connaître les réalisations de l'association dans le cadre de développement.

A cette question, on a cité la scolarisation des fils de terriens à l'Université, la construction du poste de santé d'Obyanda, les emplois aux fils du terroir, déparasitage des populations etc...

Il a été constaté que la question était posée sur base de bénéfices individuels, ce qui n'est pas le cas dans le cadre du développement communautaire car les retombées de la conservation communautaire doivent servir à toute la communauté sans distinction.

Après plusieurs interventions des participants, il a été constaté que la sensibilisation doit être renforcée pour toutes les couches de la population pour connaître le bien fondé de la conservation communautaire car beaucoup de gens ont été intoxiqué par les partisans de la foresterie communautaire que l'approche de réserve communautaire créera des parcs nationaux dans leurs forêts coutumières. Mais seule la sensibilisation ne suffira pas, il faut aussi procéder à une conscientisation de ces mêmes populations.

Présentation des activités 2012

Ce point à l'ordre du jour a été traité par le Directeur Technique de L'UGADEC qui a commencé par un conseil sur le comportement à afficher dans une réunion, être attentif pour bien comprendre et apporter des idées constructives et non pas venir avec des idées préconçues caractérisées par un extrémisme en outrance.

Quant aux activités de 2012, l'intervenant a tenu informé l'assemblée sur la nouvelle dynamique de travail dans le rayon d'action Ugadec où 3 grands partenaires vont intervenir à savoir UGADEC, DFGFI et JGI. Les tâches sont donc réparties entre ces trois partenaires, UGADEC pour renforcer les capacités des communautés locales et tenir les réunions de ces communautés ; DFGFI va s'occuper des recherches et JGI va renforcer l'éducation environnementale et implanter les projets ou microprojets de développement dans les différents sites sélectionnés. Voici donc la manière dont se présentent les activités 2012.

Les catégories de forêts

Vu que les populations étaient tellement désensibilisées, il a été une opportunité pour expliquer les différences qui existent entre le Parc National et la Réserve. Le parc est créé par un décret présidentiel sur une vaste étendue selon le besoin de l'Etat. Il n'est indiqué que la population peut créer un parc national et si vous avez été trompé par les amis de CREF tenez à connaître qu'en aucune manière les réserves seront des parcs nationaux. Il faut aussi retenir que notre approche de conservation communautaire a précédé l'élaboration du code forestier.

Tandis qu'une réserve communautaire est une émanation de la population regroupée en association de conservation de la nature sur une surface réduite mais qui doit nécessairement détenir les documents de reconnaissance juridique et sous la gestion de cette même population.

Après cette explication, il s'en est suivi les catégories de forêts, à savoir : les forêts classées, les forêts protégées et les forêts de production permanente. Là, il a été question de parler de l'utilisation, de la responsabilité et du statut de chacune des catégories en se basant sur le code forestier. Dans l'approche des réserves de communautés, l'objectif terminal est l'**écotourisme**. Celui-ci pourra générer des bénéfices qui permettront de d'implanter des projets de développement qui répondront aux besoins des communautés locales.

Du couloir écologique : le couloir écologique situé entre le Parc National de Maiko et celui de KahuziBiega ne fait pas objet d'un parc national. Mais ce concept a été utilisé pour désensibiliser les populations en disant que le couloir écologique est un parc qui prendrait tout le territoire de Walikale ! Or, en réalité, c'est ne qu'une étendue de forêt qui permettrait le mouvement des espèces faunique entre ces deux aires protégées et dont une fois la forêt est bien protégées, elle servirait aussi au problème de changement climatique dans la région. Il a fallu du temps pour que les participants intoxiqués comprennent ce de quoi il s'agit.

Pourquoi une assemblée d'urgence ?

Les activités de terrain viennent de connaître 4 mois sans aucune exécution. Cela est dû au fait que Septembre 2011 correspondait à fin CARPE II et pour passer immédiatement à CARPE III une période transitoire est observée. En principe, les activités doivent démarrer à partir de ce mois de Février car un accord est déjà signé avec CARPE pour une période qui va jusqu'à Septembre 2012. Mais les populations visent seulement les activités de développement sans garder en tête que les activités de développement sont une réponse à l'avancement des activités de conservation. D'après la répartition des tâches des partenaires, DFGFI veut implanter son site pilote de conservation dans les alentours de Nkuba/Biruwe. Une mission de prospection a eu lieu mais elle a connu des obstacles dus à la désensibilisation qui avait eu lieu sur terrain et au conflit coutumier sur la saline d'Ungbé. D'où, pour décanter ce problème, il fallait convoquer une grande réunion qui impliquerait toutes les parties prenantes afin de trouver une solution pour que DFGFI sélectionne le site où il va construire son centre de recherches. Un compromis a été trouvé, les responsables de DFGFI peuvent venir et chercher le lieu qui leur semble bon pour ces installations le long de la rivière Lowa. A la fin, UGADEC a signalé que tous les partenaires ou acteurs de conservation parlent le même langage tandis que sur terrain les confusions sont ressenties. Comme CREF a choisi FODI pour son projet pilote de foresterie communautaire et DFGFI a choisi REGOUWA pour son site pilote de recherches nous ne voyons pas pourquoi les gens sont agités pour rien. Efforçons nous pour la réussite de notre mission, toutes les stratégies que les ennemis montent pour vous décourager sont sans effet si vous parlez le même langage.

La délégation de DFGFI qui vient pour l'identification du site propose venir le lundi prochain (6 Février). Et de commun accord les participants ont accepté l'arrivée de cette équipe et sont prêts pour l'accompagner dans ses démarches. Le site n'est pas obligatoirement placé à Nkuba, il peut être choisi ailleurs selon l'appréciation du responsable de DFGFI. Au même moment, le Directeur Technique a annoncé l'arrivée d'une délégation de JGI, guidée par le Secrétaire Exécutif de l'UGADEC) à Biruwe et a recommandé à la population d'organiser un accueil heureux en écartant les conflits qui déchirent certaines familles de la place. Les deux chefs de groupements étaient appelés recevoir la délégation.



En parlant de l'implantation du camp des travailleurs le long de la rivière Lowa, une préoccupation a été soulevée par rapport à l'occupation de cette portion de terres par la base militaire de Walikale, ceci a suscité l'intervention du Capitaine Cornello S2 de la base militaire dans les termes ci-après : « l'Etat a proposé cette base militaire ici comme il a toujours l'a fait ailleurs mais vous devez savoir que c'est dans le cadre de sécuriser 4 provinces et en parlant de sécurité c'est la population qui en est le bénéficiaire. Les militaires

doivent vivre avec les populations et pourquoi ne pas les accompagner dans la gestion et protection de leurs biens ou richesses naturelles. Il n'est de la nature des responsables de la base militaire d'empêcher l'implantation de votre site proche des limites de cette base militaire. En suivant les déclarations de certains participants je constate que pour profiter un

développement à partir de ressources naturelles que vous avez il vous faut que vous ayez de la sagesse et de l'intelligence. Enfin, je recommanderai de multiplier la sensibilisation et de projeter des films ou des bandes vidéo pour montrer l'importance de la conservation de la nature à la population ».

La nouvelle dynamique de travail des partenaires dans le rayon d'action de l'UGADEC

Comme dit ci haut, les 3 grands partenaires vont travailler en collaboration mais chacun assumant des responsabilités des tâches lui attribuées dans la matrice CARPE. Les agents seront aussi répartis de la même manière et seront payés par le partenaire qui les utilise dans une autonomie parfaite. Il a été souligné et éclairci sur l'exécution des projets de développement ce qui suit : les projets seront exécutés avec la participation des associations et dans la mesure du possible un entrepreneur peut être contracté pour l'exécution du projet.

Causes de création et obstacles d'avancement de la REGOUWA

Les causes de la création de la REGOUWA se résument dans les objectifs de cette association : Promouvoir le développement socio-économique et la conservation communautaire dans nos deux groupements.

Quant aux obstacles, les participants se sont prononcés et ont cité ce qui suit :

- Le non participation claire aux activités de conservation du groupement Utunda où aucune station n'est opérationnelle dans cette entité faisant partie du rayon d'action de l'association, un conflit d'intérêt,
- Les promesses non réalisées données à l'origine de l'association ;
- Le tribalisme ou clanisme ;
- L'ignorance et sous information ;
- L'intoxication du réseau CREF sur la transformation des réserves en parcs nationaux

Après l'identification de ces obstacles, le Maître Juriste ABUDUKO a expliqué à l'assemblée que les conflits sont inhérents dans une société. La forêt est un domaine inaliénable de l'Etat, un particulier n'a pas la compétence de vendre la forêt. Cherchons à nous unir et mettons les garde-fous pour l'avenir afin de bénéficier du développement de notre milieu. La redéfinition des objectifs comme les autres l'ont souligné n'est pas une opportunité à ce moment mais réconcilions nous et acceptons la délégation de DFGFI de venir pour l'avancement du projet.

Divers

Vu le comportement de la population de Nkuba vis-à-vis de l'avancement du projet, le Président de l'association a présenté son inquiétude en leur disant que la conservation communautaire ou le développement communautaire ne vise pas des individus mais elle est de bénéfice communautaire. Que le conflit interne ne soit souvent introduit dans l'association et il faut retenir que si vous trouvez mal la localisation du site ici on peut toujours aller l'implanter chez moi à Kanyama et il ne cessera pas de servir pour tout le monde dans notre association. Le directeur technique de l'UGADEC a renchéri en disant que la mentalité divisionniste ne peut pas permettre que le projet aille en avant et peut constituer un obstacle à la plate forme parce que le site de Nkuba ne sera qu'un site pilote et qu'après on pourra poursuivre ailleurs. Les Batike d'ici pourront penser qu'en allant ailleurs on est parti avec leurs biens.

Le représentant de la famille Lucia, monsieur Ngenge a remercié l'UGADEC pour l'intervention chirurgicale qu'avait reçue leur grande sœur Lucia dont l'appui financier a été soutenu par l'UGADEC.

La question de penser que les animateurs de l'association avait détourné des fonds alloués à la construction d'écoles, des dispensaires et autres a été démentie par le délégué de l'UGADEC en disant que de tels fonds n'ont jamais été versés à l'association.

Recommandations

Les grandes recommandations retenues dans cette assemblée sont :

- Renforcer la sensibilisation et la conscientisation des populations de tous les villages et surtout dans les deux groupements
- Le chef de groupement de Wassa pourra suivre le conflit qui oppose la famille Lucia et la famille Salambongo pour une harmonie dans leur village et dans l'association
- Comme Salambongo a gagné le procès sur la colline Ungbé, il est utile qu'il sache que cette colline est l'intérêt de toute la communauté et à la Regouwa de le mettre dans ses droits coutumiers à la manière qu'elle le faisait pour Lucia
- La population doit être patiente car le développement n'arrive pas au hasard, il faut travailler pour mériter

Commencée à 10h50', la réunion s'est terminée à 16h.

Fait à Nkuba le 1^{er} Février 2012

MOV3 : Réunions de comité de dialogue

Les réunions de comités de dialogue ont été tenues dans 7 associations. Elles visaient la protection de la biodiversité pour réduire les actions d'utilisation illégale de ressources naturelles et le processus de délimitation participative des réserves. Sept (7) réunions ont été tenues et ayant les mêmes thèmes et les 7 autres prévues ont été tenues pour le renforcement des capacités de ces comités dans deux ateliers (à Walikale et à Lubutu). Ces réunions de comités de dialogue étaient orientées vers le renforcement des capacités de membres (MOV4) afin d'être capables de récolter et orienter les informations reçues sur terrain mais aussi d'assister les associations dans le processus de délimitation participative de leurs réserves en prévision. Les bénéficiaires remontent à 190 personnes dont 175 hommes et 15 femmes. Les comités de dialogue sont des structures créées dans les associations pour servir des ponts entre les communautés locales (populations) et les gestionnaires des associations (réserves). Le comité est constitué des représentants de toutes les couches sociales du milieu (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, enseignants, infirmiers, propriétaires de terres, coutumiers, miniers, exploitants forestiers...). Chaque comité a été élu dans une assemblée et le représentant d'une couche sociale a été élu par sa couche.



Réunion Comité/REGOMUKI



Formation comité

Tableau 3 : Réunions et formation de comités de dialogue

Date	Sujet (s)	Durée	Participants		Lieu/Bénéficiaires
			H	F	
24/05/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1jr	17	1	Bukucha/RGU
30/05/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1jr	18	1	Walikale/RECOPRIF OL
01/06/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1jr	51	5	Bitule/REGOMUKI

06/06/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1jr	22	2	Amikili/REGOLU
26/5/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1 jr	10	2	Kasese/ RGPU
02/06/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1jr	14	2	Itebero/COCREFOBA
10/06/2012	Informations sur le braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les réunions tenues	1jr	14	1	Ndjingala/REGOUW A
30/7/12 (Formation)	Récolte des données sur terrain, signes de changement climatique, préparation de la délimitation participative, rôle de comité de dialogue, la coutume dans la conservation	1	25	2	Lubutu /REGOLU & REGOMUKI
02/8/12(For mation)	Récolte des données sur terrain, signes de changement climatique, préparation de la délimitation participative, rôle de comité de dialogue, la coutume dans la conservation	1	21	0	Walikale/REGOUWA , RECOPRIFOL, COCREFOBA
			175	15	

Annexe 2: Listes de présences comités de dialogue

Tableau 4 : Recommandations assemblées et comités de dialogue compilées

N°	Recommandation	Destinataire	Echéance souhaitée
1	Que l'ICCN s'implique dans la lutte contre le braconnage en sollicitant une lettre d'interdiction de vente des calibres 12 au ministère de l'environnement à Kinshasa	ICCN	Moyen terme
2	Ecrire, par les 7 chefs de groupement de l'axe Maiko, une lettre d'interdiction de chasse et de pêche dans les forêts des communautés locales sans autorisation de chefs coutumiers ou chefs des villages concernés et l'adresser à l'Administrateur de Territoire,	Chefs de groupement	Urgent
3	Qu'UGADEC fasse un plaidoyer auprès de ses partenaires pour nous livrer les frais de ration patrouilles afin que nous poursuivions nos activités de surveillance dans les réserves (REGOLU, REGOMUKI, RGU et RECOPRIFOL)	UGADEC	Urgent
4	Procéder à l'identification des chasseurs dans les villages et faire rapport aux chefs de groupement pour organiser avec eux des séances de sensibilisation	Comités de dialogue	Moyen terme
5	Ré ouvrir les postes de patrouilles de l'ICCN sur l'axe Maiko et cela en partenariat avec la REGOLU,	ICCN	Court terme
6	Qu'UGADEC organise une formation des membres du comité de Dialogue pour qu'ils nous rendent le service le service escompté	UGADEC	Court terme
7	Aller auprès des inspecteurs territoriaux de l'environnement pour leur demander de bien réglementer la livraison des autorisations de chasse et de pêche et s'assurer de l'acceptation du chef du village	UGADEC	Moyen terme

	où se fera la chasse ou la pêche		
8	Planifier et intensifier les micros projets de petit élevage et de la pisciculture pour renforcer la sensibilisation sur la lutte anti braconnage dans toutes les associations	JGI et UGADEC	Moyen terme
9	Organiser trimestriellement les Réunions des comités de dialogue pour bien évaluer la situation des menaces sur la biodiversité	UGADEC	Long terme
10	Qu'un plaidoyer soit fait avec les partenaires qui travaillent ou qui veulent travailler avec les associations de procéder par la signature de contrat pour les activités à mener ensemble afin d'assurer une transparence et confiance mutuelle.	UGADEC	Urgent

Exemple d'une réunion de comité de dialogue (formation)

Rapport de la réunion de formation

Introduction

Conformément à la planification CARPE FY12, l'UGADEC avait 14 réunions à tenir avec les comités de dialogue. Les 7 premières ont été tenues séparément dans les associations sous la supervision de l'UGADEC tandis que les 7 dernières ont été tenues en regroupement de membres des comités de dialogue en deux lieux (Lubutu et Walikale) pour échanger les expériences mais aussi pour recevoir les mêmes messages dans le cadre de renforcement des capacités. Les associations de Lubutu ont été regroupées à Lubutu et les autres dans la cité de Walikale.

Après analyse des différents rapports et comptes rendus des comités de dialogue, il s'est avéré important d'enrichir le bagage intellectuel de membre de comité de dialogue en conciliant le savoir local au savoir scientifique pour bien comprendre le rôle qu'ils ont à mener. C'est ainsi que la séance de travail a connu la participation d'un représentant de Fauna and Flora International (Mr Charles) et d'un représentant de l'ICCN (Le conservateur principal Faustin Mahamba) afin de partager les informations sur la conservation communautaire.

Le contenu de la matière à partager avec les participants était transmis dans une méthodologie interrogative pour s'assurer des pré requis des participants et des informations qu'ils

détiennent sur le sens de la conservation selon leurs coutumes et selon la bible auxquelles on ajoutera les notions scientifiques dans le besoin est ressenti. Neuf questions ont constitué la charpente de la formation et pour chacune, nous avons les informations scientifiques et les informations coutumières capitalisées pendant les séances de travail.

1. Quel est l'âge de la conservation de la nature ?

Certains participants donnent l'année de la création du Parc National de la Maiko, d'autres parlent de la naissance de leurs ancêtres et d'autres font allusion à la création divine. Comme la formation se tenait en langues locales, nous avons d'abord commencé à comprendre le sens de concepts **Conservation** et **Protection**.

Conserver : (kuchunga) : c'est garder contre toute altération afin d'utiliser durablement.

Protéger : (kukinga) : c'est garder contre un danger (disparition).

Ceci étant, la conservation est donc biblique et une comparaison a été ressortie entre la bible et la conservation selon le tableau ci-dessous :

Bible	Conservation
1. Le jardin d'Eden a été créé par Dieu	Les aires protégées sont créées par les autorités étatiques
2. Dans le jardin d'Eden, au centre, se trouvait un arbre fruitier dont les fruits étaient interdits à la consommation	Certaines espèces animales ou végétales bien localisées sont interdites à l'utilisation ou consommation (protection)
3. Manger le fruit de l'arbre du centre du jardin était un péché	Manger ou abattre une espèce protégée est une infraction
4. Eve et Adam ont été punis après l'utilisation du fruit du centre du jardin	Toute personne qui abat une espèce protégée passe aux arrêts
5. La finalité du péché commis par Eve et Adam était la mort	Le paiement de la destruction de l'environnement est le manque des ressources de survie et conduit à la mal nutrition et fini par la mort
6. Le serpent avait trompé Eve	Les incrédules désensibilisent les populations contre la conservation de la nature
7. Etc.....	

Ces quelques aspects de comparaison tirés témoignent que la conservation existe avec la création et doit donc impliquer tout le monde et font réfléchir les humains de réduire les conflits vis-à-vis de la conservation.

2. Que savez-vous de la conservation communautaire ? Y-a-t-il une autre approche de conservation que vous connaissez ?

Pour aborder cette question, il a été nécessaire de comprendre d'abord les sens du mot communauté locale. Selon le code forestier, « **une communauté locale** est une population

traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle caractérisée, en outre, par son attachement à un terroir déterminé ». Le même code forestier donne les latitudes aux communautés locales d'obtenir le titre de concession de leurs forêts ancestrales selon son article 22 qui stipule : « Une communauté locale peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume. Les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales sont déterminées par n décret du président de la République. L'attribution est à titre gratuit ».



Intervention ICCN

C'est de ces termes que nous appelons l'approche de conservation qui se fait par les communautés locales « la conservation communautaire ». Ainsi la sensibilisation en celle-ci comprend une dynamique basée sur :

- **Information** : qui se fait avec les propriétaires des terres en négociant leurs terres coutumières ;
- **Le dialogue** : en organisant des assemblées générales, des réunions et autres ateliers participatifs ;
- **Participation** : c'est la stratégie d'implication de toutes les parties prenantes dont leurs actions tournent plus vers la forêt.

N.B : Il est important que pour le moment l'approche de conservation communautaire est un processus qui sortira dans la loi de la conservation de la nature en R.D.C.

Du fait que l'UGADEC travaille entre deux parcs nationaux, les participants on manifesté la connaissance ou présence de la conservation policière dans les parcs nationaux situés aux environ de leurs entités.

3. Quelles différences trouvez- vous entre les parcs nationaux et les réserves que vous créez ?

Ici, il a été question de donner seulement quelques éléments qui peuvent appuyer les arguments de sensibilisateurs devant leurs interlocuteurs sans entrer en grande profondeur selon le tableau ci-dessous.

Parc National	Réserve communautaire
1. Vaste étendue	Petite étendue
2. Pas de négociation	Négociation avec les terriens pour trouver l'espace
3. Création par décret présidentiel avec aval de l'UNESCO	Création par arrêté ministériel sur consensus des de communautés locales

4. La conservation est intégrale, tout est protégé et pas de circulation des populations	Les espèces protégées sont ciblées et le micro zonage est appliqué
5. Etc.....	

4. Que savez- vous de l'UGADEC ?

La situation des guerres récurrentes qui a prévalu dans la zone Est de la République Démocratique du Congo, depuis l'année 1993, a suscité un éveil de conscience aux populations autochtones de l'ex Kivu quand elles ont remarqué qu'elles ne visaient que les ressources naturelles et l'occupation du territoire. Le Kivu a été comparable à un amphithéâtre des violences où la population autochtone a observé les scènes de destruction des écosystèmes orchestrées ou occasionnées par des bandes armées alimentées de tout côté par des braconniers ignorant l'importance de leurs ressources naturelles. Les communautés locales ont commencé à réfléchir sur des stratégies qui pouvaient protéger leurs entités coutumières aux bénéfices de leurs générations futures. L'éveil de conscience sur le danger futur est né dans la région. Les concertations communautaires ont débutées dans les entités coutumières regroupant les chefs coutumiers (traditionnels), les notables, les propriétaires des terres et les familles restreintes.

Plus précisément, ces concertations ont commencées dans le territoire de Lubero dans les chefferies de Bamate et des Batangi au Nord de la province du Nord Kivu avec la création de la Réserve des Gorilles de Tayna (RGT) en 1998. En 2002, d'autres chefferies ou groupements ont été inspirés de l'approche de création des réserves sous gestion communautaires dans les territoires de Masisi (ILSN), de Mwenga (ACPN), de Walikale (RECOPRIBA, RGU, REGOUWA, COCREFOBA, RECOPRIFOL), de Punia (RGPU) et dans le territoire de Lubutu (REGOLU, REGOMUKI) et ont constitué la plate forme UGADEC.

Sa mission est de conserver et protéger les grands singes et leurs habitats naturels tout en participant à la promotion du développement socio économique des populations riveraines grâce à l'écotourisme et le processus du programme d'économie verte.

5. Qu'est ce qu'un comité de dialogue ? Quel est son rôle ?

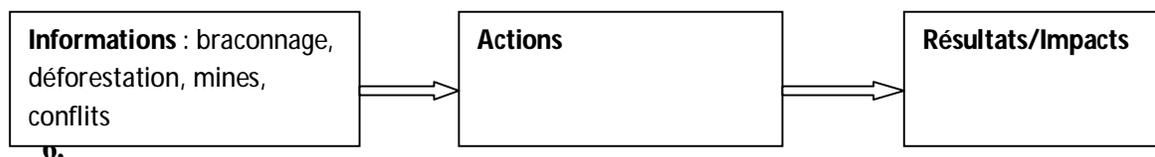
Le comité de dialogue est une équipe des personnes sélectionnées démocratiquement par les couches sociales des communautés locales pour se faire représenter dans la gestion de leur réserve communautaire implantée volontairement par elles mêmes dans leur entité. Un comité comprend une dizaine, ou plus, de représentant de toutes les couches sociales, il fonctionne à la manière d'une société civile dans le rayon d'action de l'association. Il constitue un pont entre les populations et les gestionnaires des réserves communautaires.

Rôle :

- Sensibiliser les populations sur la gestion durable des ressources naturelles

- Participer au règlement des conflits entre les parties prenantes pour la durabilité du projet
- Faire le suivi des projets de développement (participation locale) et en parler aux communautés
- Récolter les informations utiles sur l'utilisation des ressources et les transmettre aux gestionnaires pour une éventuelle planification
- Aller vers les propriétaires des terres pour récolter les informations des actions qui se passent sur leurs collines

Les informations à récolter se focalisent surtout sur le **braconnage, la déforestation, l'exploitation minière et les conflits entre parties prenantes**. Le suivi de ces informations doit se faire dans un processus qui aboutit au résultat (impact) pour éviter de faire des réunions sans changement observable des comportements des populations dans l'utilisation des ressources. Pour atteindre un résultat il faut nécessairement mener une ou plusieurs actions successives.



7. Connaissez-vous les limites de votre réserve ?

Toutes les communautés locales dépendent quasi totalement de leurs forêts coutumières. Elles y tirent la nourriture, les médicaments, la viande, les matériaux de construction, les boissons.... Il est donc difficile de parler de la création d'une réserve sans implication de toutes les parties prenantes. L'implication de ces dernières est la stratégie importante sur laquelle repose la sensibilisation de l'UGADEC pour réduire les conflits dans la conservation communautaire. Les comités de dialogue ont ainsi un rôle important de récolter les informations sur les cibles nécessaires dans la participation à la délimitation participative des réserves. Les couches sociales qui ne sont pas encore réceptives au programme doivent être identifiées par les comités de dialogue et être les cibles de la sensibilisation avant d'amorcer l'étape de délimitation.



Intervention FFI

8. Nos coutumes sont-elles conservacionnistes ?

La conservation de la nature est légendaire. Elle est obligatoire du fait de l'interdépendance des êtres vivants. Les hommes doivent nécessairement soutenir la conservation et la protection de l'environnement car leur vie en dépend. Les différentes cultures de communautés locales jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles. Quelques pratiques coutumières qui incarnent la conservation de la nature. Les interdits, les

tabous, les animaux totems pratiqués par les coutumes contribuent à la protection ou à la gestion rationnelle de certaines espèces.

Quelques cas :

- Les coutumiers interdisaient la chasse en certaines périodes
- Il était interdit de placer plus de 15 pièges/ par personne dans la forêt
- La chasse à un éléphant était autorisée à une personne seulement et cela pendant une période déterminée
- La consommation de certains animaux était interdite aux femmes et aux enfants (réduction des consommateurs et par conséquent de la quantité à chasser) et d'autres cas interdits aux hommes
- Les animaux dont les peaux ou plumes sont signes du pouvoir ou servent à la confection de du costume du chef coutumier sont prohibés à la consommation et seul le chef doit recevoir le gibier
- L'abattage du fucus est interdit car ses écorces servaient fabriquer la cache sexe du coutumier
- Les lieux de rites ou les sites culturels d'intronisation sont des lieux sacrés protégés

9. Qu'entendons-nous par changement climatique ?

Le climat est l'ensemble des observations de l'état de l'atmosphère sur un lieu donné au cours d'une année. Ces observations concernent la température, la pluie et la pression atmosphérique (vents). La situation de ces éléments ne reste pas la même tous les jours et si la situation change sur une longue période (décennie) on peut parler d'un changement climatique.

Les observations de participants :

- Manque des pluies pendant les saisons de pluies connues
- Les températures actuelles plus élevées
- Les vents sont devenus plus violents dans les cités
- Certaines rivières ont perdu leurs débits initiaux (EX. la rivière Kalibatete de Lubutu ; Iowa au niveau de Walikale...)
- Inexistence des pigeons dans certaines salines qui les hébergeaient
- Certains puits utilisés jadis ne donnent plus de l'eau pour boire
- Etc....

Quelques causes :

- Tous les arbres plantés dans les cités pendant l'époque coloniale ont été coupés sans remplacement
- Les forêts sont déjà éloignées des villages (forte déforestation)

- Certaines salines ne donnent plus de l'eau salée ou encore la capture anarchique des pigeons
- Les pluies ont diminuées dans certains bassins de rivières vers les sources
- Beaucoup de bruits et circulation intense des véhicules qui font des gaz

Conséquences :

- Les bananes ne poussent plus là où on les trouvait
- Non maîtrise de périodes culturales
- Faibles productions agricoles, coût élevé des denrées alimentaires
- Perte de certaines espèces végétales et animales

Quelles solutions ?

- Reboisement
- Pratique de l'agroforesterie
- Lutte contre la déforestation
- Exiger aux services étatiques environnementaux de reboiser les cités déboisées

Commencée à 9h, la réunion s'est terminée à 17h30

MOV5 : Les réunions avec les autorités provinciales et territoriales et autres

La conservation communautaire n'est pas très jeune, mais elle pénètre progressivement dans les communautés locales. Ceci a exigé une énergie importante d'être en contact régulier avec les populations et surtout avec les autorités locales, provinciales et même nationales pour échanger sur son progrès et sur la contribution de tous pour atteindre les objectifs de la conservation communautaire. Comme prévu pour cette année, le secrétariat exécutif de l'UGADEC a tenu 4 réunions avec les autorités : une avec la coordinatrice provinciale de l'environnement du Nord Kivu, une avec les autorités locales (chefs de groupements) et les services étatiques chargés de l'environnement dans les territoires de Lubutu (29/7/2012) et de Walikale (01/8/2012), une avec le commandant du 4^{ème} secteur de la FARDC à Walikale pour la sécurisation de nos travailleurs et de nos équipements de la conservation dans les différentes stations implantées dans l'entité sous son contrôle et la dernière a été tenue avec le ministère provincial de l'environnement du Nord Kivu représenté par son directeur de cabinet. Cette dernière portait sur la présentation de l'état



Réunion avec le ministère provincial

de lieux de l'UGADEC et sur la sollicitation de la contribution du ministère dans la lutte anti braconnage et l'apaisement des personnes mal intentionnées qui font plusieurs accusations contre la conservation de la nature dans la province. Elle a porté aussi sur le projet sur le changement climatique adopté par la province auquel UGADEC est retenu parmi les acteurs.

Exemples des comptes rendus des réunions avec l'autorité

I. REUNION DU RESPONSABLE UGADEC AVEC LA COORDINATRICE PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Entre le 24 mai et le 07 juin les associations membres de l'UGADEC ont procédé à leurs Assemblées Générales ainsi qu'aux réunions de leurs Comités de Dialogue. A l'issue de ces assises les participants ont formulé des recommandations. Les unes en rapport avec le braconnage, les mines et la déforestation (cfr Tableau 3).

C'est dans ce cadre que le Secrétaire Exécutif de l'UGADEC a rencontré la Coordinatrice Provinciale de l'Environnement du Nord Kivu, ce 11 juin 2012 au cabinet de ce dernier pour chercher des voies et moyens de répondre aux recommandations fournies pour faire progresser les programmes de la conservation communautaire.



Après leur échange, l'autorité provinciale ayant l'environnement dans ses attributions a réitéré son ferme engagement d'accompagner l'UGADEC dans cette cause noble de lutte contre le braconnage et la déforestation. Elle a promis instruire les services de l'environnement de régler la chasse. Ils se sont aussi mis d'accord qu'un émissaire de l'environnement fera une descente conjointe avec l'UGADEC sur le terrain.

II. REUNIONS AVEC LES AUTORITES LOCALES

Les réunions d'évaluation et les différentes réunions de comités de dialogue ont provoqué une nécessité de rencontrer les autorités locales (chefs de groupements) et les services étatiques chargés de l'environnement dans les territoires de Lubutu (29/7/2012) et de Walikale (01/8/2012). L'UGADEC a invité ces responsables afin de partager avec eux le niveau de progrès que connaît la conservation communautaire dans les entités qu'ils administrent et les stratégies à monter pour consolider les actions des réserves. Du fait que la plupart de chasseurs ou de pêcheurs sollicitent les autorisations livrées par le service de l'environnement pour mener leurs activités, il a été important de convier les responsables de services de l'environnement dans ces réunions d'évaluation. La plupart des rapports que nous avons reçus de la part des associations accusaient souvent la livraison des

autorisations de chasse et de pêche sans tenir compte de la réglementation ni de tenir compte du lieu de la forêt où se fera cette chasse/pêche ou le sciage de bois. Du côté des autorités locales (chefs des groupements), une négligence de non suivi des activités humaines qui se passent dans leurs entités coutumières a été constatée.



Après avoir discuté toutes les informations de deux parties, une seule résolution prise était de renforcer la collaboration entre les chefs coutumiers (les propriétaires de terres et notables des villages) et les services environnementaux et de livrer les autorisations de chasse ou de pêche après s'être rassuré de l'acceptation du chasseur dans le milieu envisagé. A Walikale, les chefs locaux recommandent des séances d'échanges avec l'environnement.

Impact des réunions

Les réunions tenues ne sont pas restées lettre morte, elles ont éveillé la conscience des communautés locales et plus particulièrement celle de propriétaires de terres. Ces derniers ont fini par comprendre que l'exploitation anarchique de leurs richesses par les personnes qui proviennent de grandes villes (Kisangani, Goma, Bukavu...) concourt à l'appauvrissement de leurs milieux. Cette prise de conscience s'est manifestée par des actions menées par les propriétaires de terres et les chefs de foyers miniers qui ont commencé à expulser les chasseurs et pêcheurs dans leurs forêts prévues pour la conservation. Ils exigent actuellement l'autorisation de responsables pour exploiter leurs ressources. Ci-dessous (tableau 4) les actions menées par les communautés locales.



Deux piégeurs expulsés de la forêt

Tableau 5 : Actions de communautés pour la protection

	Sites	Actions menées	Responsable
UGADEC	Foyer minier de Ntufia	Expulsion de 32 chasseurs près de la rivière Misale 1 fusil calibre 12 confisqué et remis au secteur	Amisi Jaffer (Chef de foyer)
	Babongena	2 chasseurs avec lances sont expulsés et présentés au bureau du secteur	
	Foyer minier d'Abuamofo	6 fusils confisqués et remis à l'inspecteur de l'environnement à Bitule 4 pêcheurs pollueurs d'eaux avec l'andryne (produit toxique pour tuer les poissons) sont chassés 20 chasseurs non autorisés ont été poursuivis	LofolofoKapalali (Chef de foyer) Lofolofo et le chef de

		et arrêtés dans la forêt	groupement Babongena(Alafu)
UGADEC	Bando	7 braconniers chassés dans les collines de Kibebe	Chef de groupement Bando
	Otiagoa	1 braconnier récupéré de la forêt et ramené devant la police	Notable Ntuapa et se enfants
	Foyer minier de Nsenga	Le chef de foyer a été destitué par sa famille à cause du braconnage	Les terriens de Nsenga
		3 militaires chasseurs ont été expulsés et ramenés à leur commandant à Bando	Chef de foyer et Ofango (CA)
	Lubutu	4 communiqués d'interdiction de chasse non autorisée dans les forêts communautaires diffusés à la radio	Chefs de groupements (Osele, Twabinga, Bando et Babogombe I)
Compréhension et collaboration parfaites entre gestionnaires du PNM et ceux des réserves		Conservateurs et coordinateurs	

MOV6 : Elaboration du plan de Gestion de la Réserve des Gorilles d'Usala

Au mois de Mai, deux ateliers ont été tenus sur l'élaboration du plan de gestion de la RGU et les résultats sont contenus dans le document du plan de gestion. Le premier a eu lieu à Goma (le 18 Mai) avec l'élite intellectuelle d'Usala (5 participants) se trouvant dans la ville afin de récolter les données scientifiques connues sur les réalités du groupement Usala qui abrite la réserve. Cet atelier nous a permis de définir 40% des conditions désirées des communautés locales d'Usala, de décrire les valeurs uniques qui motivent la création de la réserve et de relever les caractéristiques écologiques de la zone prévue pour la conservation communautaire. Le second a été tenu à

Bukucha le 25 Mai avec 20 participants dont le plus grand nombre est venu des propriétaires de terres et leurs fils qui connaissent mieux les réalités de leur milieu. Dans cet atelier nous avons récolté les données sur les aspects humains du groupement, sur les aspects économiques, sur les menaces dans la réserve et nous avons échangé sur les directives (règles et destructions sur la gestion de la réserve). Cette première version pourra être revue avec les nouvelles données et l'adapter au canevas des aires protégées.



Atelier sur la proposition des limites de la RGU

Plan de Gestion de la Réserve des Gorilles d'Usala (version 1)

Table de matières

Page

Chap 1 : Introduction	3
1.1 : L'Association RGU.....	3
1.2 : Contexte et Justification.....	4
1.3 : Localisation de la RGU.....	4
1.4 : La nature de gestion des terres.....	5
Chap 2 : Processus d'élaboration du PGG.....	5
2.1 : Equipe de planification du PGG.....	6
2.2 : Statuts juridiques de l'association.....	6
Chap 3 : Objectifs de la RGU	
3.1 : Les objectifs globaux.....	8
3.2 : Les objectifs spécifiques.....	8
3.3 : Description des valeurs uniques.....	8
Chap 4 : Caractéristiques de l'aire protégée	
4.1 : Aspects physiques.....	9
4.2 : Aspects écologiques.....	9
4.3 : Aspects humains.....	10
4.3.1 : Les parties prenantes au projet.....	11
4.3.2 : Stratégies de participation des parties intéressées.....	12
4.4 : Aspects économiques.....	15
4.4.1 : Impacts d'utilisation des terres environnantes à la réserve.....	15
4.4.2 : Les menaces actuelles sur la réserve et quelques tendances négatives.....	16
4.4.3 : Présence de l'autorité gouvernementale dans la réserve.....	16

Chap 5 : Les directives.....	16
Chap 6 : Description des conditions désirées.....	18
6.1 : Sens de condition désirée	18
6.2 : Calendrier de mise en œuvre des conditions désirées.....	19

Chapitre 1 : INTRODUCTION

1.1 L'Association RGU

La Réserve des Gorilles d'Usala (RGU) est une association sans but lucratif qui a été créée en 2002 dans le groupement d'Usala dans le secteur de Wanianga en territoire de Walewale, province du Nord Kivu, à l'Est de la République démocratique du Congo. Cette réserve est d'une superficie estimative de 1152 Km². Celle-ci est une émanation de la population locale du groupement d'Usala qui a emboîté l'initiative de la Réserve des Gorilles de Tayna implantée dans le territoire voisin de Lubero. Ces communautés locales n'ont pas seulement imité leur voisines pour un plaisir mais, dans elles, le développement socio économique était leur cheval de bataille. La réserve des gorilles d'Usala est un processus de création d'une aire protégée qui sera mise sous la gestion des communautés locales. Elle nécessite donc être doté des outils de gestion pour répondre aux objectifs pour lesquels elle a été créée, ce plan général de gestion est le principal outil qui guidera la gestion et l'évaluation des actions menées pour l'atteinte des attentes des populations sur la protection de leurs richesses naturelles et sur le processus du développement socio économique du groupement d'Usala. Le plan général de gestion est un document stratégique aux gestionnaires de la réserve des Gorilles d'Usala (RGU asbl) et à toutes ses parties prenantes et servira de guide dans la matérialisation du projet de conservation communautaire amorcé.

Le plan de gestion a pour objet de décrire les actions nécessaires à mener pour assurer que l'Aire Protégée pourra répondre à la mission pour laquelle elle était implantée ou mise en place. Ici les parties prenantes (communautés locales, scientifiques, représentants du gouvernement, entreprises privées etc...) se réunissent pour examiner et discuter sur la gestion des terres pour l'intérêt de la durabilité des écosystèmes et pour la jouissance des générations futures. Ce plan général de gestion sera un document dynamique du fait qu'il devra s'adapter aux changements résultats de suivi sur l'exécution des actions dans la réserve.

1.2 Contexte et justification

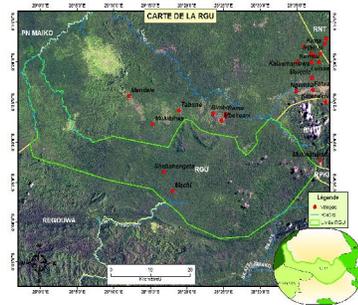
La situation de guerres qui a caractérisé l'Est de la République Démocratique du Congo a suscité un éveil de conscience dans les communautés locales de la région, ce qui a fait que ces populations se rendent compte des fortes destructions de leurs richesses naturelles dues à l'afflux massif des populations qui sont venues se réfugier dans leurs entités fuyant la

guerre et d'autres à la quête des concessions forestières pour les plantations ou pour l'exploitation des minerais.

Seule la situation de guerre n' a pas suffi pour arriver à décision de la création de cette réserve, il faut aussi ajouter d'autres craintes et d'autres préoccupations de la population telles que le glissement des populations voisines ; l'espoir d'un essor du développement local (création de l'emploi aux filles et fils du groupement, la scolarisation des enfants, l'accessibilité aux soins de santé primaires, le désenclavement du milieu par l'arrivée des investisseurs grâce aux publications de chercheurs etc...); la protection des animaux symboles de la coutume qui soutiendra la culture locale ; la défense des droits et des intérêts de communautés locales et des autochtones et l'arrivée à la pratique de l'écho tourisme communautaire qui sera l'entreprise génératrice des revenus pour l'autofinancement du développement local souhaité. Il faut ajouter que les populations étant conscientes du degré d'utilisation de leurs ressources naturelles ont été aussi motivées par l'intérêt de la durabilité des écosystèmes et pour la jouissance des générations présentes et futures.

1.3 : Localisation de la RGU

La RGU est localisée en République Démocratique du Congo dans la Province du Nord Kivu, Territoire de Walikale, Secteur de Wanianga dans le Groupements Usala. La réserve constitue un corridor écologique important entre le Parc National de la Maïko(PNM) à l'Ouest avec la Réserve Naturelle de Tayna (RNT) à l'Est par la rivière Lindi. La Réserve de Gorille d'Utunda-Wassa(REGOUA) fait limite avec la RGU au Sud-ouest, et au Sud- Est avec la Réserve Naturelle de Kisimba-Ikobo (RPKI) par la rivière Bilate. La RGU est, géographiquement située entre $0^{\circ}30'00''$ et $1^{\circ}0'00''$ de latitude Sud et entre $28^{\circ}18'00''$ et $28^{\circ}57'00''$ de longitude Est.



1.4 La nature gestion des terres

Les terres qui constituent la réserve des gorilles d'Usala sont des terres coutumières. Toutes les étendues de leurs terres ancestrales ne font pas partie de la réserve, le système de zonage est celui qui est appliqué par UGADEC dans la gestion des terres dans les différentes associations. L'approche est bénéfique pour la gestion des conflits qui peuvent être liés à l'utilisation des terres. Le zonage est fait d'une manière participative, rien ne peut se faire sans l'appui ou le consentement des communautés locales. Les comités de dialogue jouent un rôle prépondérant pour la délimitation participative de la réserve, ces comités commencent par les discussions et propositions des limites avec les terriens ensuite l'exécution conjointe de la délimitation par les gestionnaires et les propriétaires terriens.

Ainsi trois zones sont démarquées participative ment de la manière suivante :

- La zone intégrale où aucune activité humaine n'est autorisée sauf les études touristiques et scientifiques appropriées.

- La zone tampon où les populations peuvent vivre avec leurs activités et où de nouvelles immigrations et nouveaux projets de déboisements sont prohibés.
- La zone de développement où tout un chacun peut mener ses activités pourvu qu'elles soient légales. C'est dans la zone de développement où sont initiés les micros projets d'intérêt communautaire (Infrastructures sanitaires, scolaires, projets d'agriculture et d'élevages et l'apiculture, la pisciculture etc...).

Chap 2 : PROCESSUS D'ELABORATION DU PGG

L'élaboration de ce plan général de gestion de la RGU a connu plusieurs étapes dont les plus importantes sont les suivantes :

- Tenue de plusieurs réunions avec les propriétaires de terres représentant des familles ou des clans visant la circonscription de la réserve ;
- Plusieurs réunions tenues avec les comités de dialogue regroupant toutes les couches sociales visant l'identification des conditions désirées des communautés locales ;
- Identification des parties prenantes (miniers, chasseurs, agriculteurs, pêcheurs, commerçants, infirmiers, enseignants.....) ;
- Des réunions tenues par l'équipe technique de la coordination qui ont abouti à la constitution d'une banque des données ; et
- La constitution de l'équipe de planification qui élabore le plan de gestion.

2.1: Equipe de planification

N°	Noms et Post noms	Fonction	Qualification
01	Jean-Pierre BITAMBA ELIBA	Chef de Groupement	PP5
02	Eric MWAKA -WA- ELIBA	Vice président	PP5
03	BAHATI ELIBA Alfred	Coordinateur	L2 conservation et environnement
04	Ignace MUNU PATA	Directeur de programme	G3 communication environnementale
05	BARAKA USHINDI KAWA	Sensibilisateur Coutumier	PP5
06	GERARD NGONGO KAPAMBA	Supervieur	G3 Sociologie
07	KWIHONGE MIRINDI Norbert	Membre CA	L2 psychologie
08	NSYMIA NTANDU	Directeur EP Rama	D6

09	BARUHI MASEKA	Sec.CC	G2 technique de labo
10	KIWANJA CHA BANENU	Pasteur	PP5
11	KUBUYA NGEE	Pref des études	D6P
12	MUSEMA MASEKA	Chef terriens	PP5
13	Charles KINOKO	Terrien	D4
14	IYOBORA NTANDU	Président comité de dialogue/RGU	D6P
15	BASHALI MIRINDI	Sec. Développement/RGU	D6P
16	Fidele MAHAMBA	Terrien/RGU	D4
17	PIPINI BUUNDA	Terrien/guide	D4
18	ARNORD MUNGAMBA	Chef terrien/RGU	PP5
19	KITUMAINI MUBANDI	Chef de localité MWEMBA	D4
20	GEDEON MUNGAMBA	Infirmier/Oninga	A1

.2 : Statuts juridiques de la RGU

La Réserve des Gorilles d'Usala est pour le moment est projet de création d'une réserve naturelle reconnue par le gouvernement Congolais. Pour arriver à ce stade, il faut une série des documents juridiques à recouvrer dans différentes institutions de l'Etat. Les documents recouverts jusqu'aujourd'hui sont :

N°	Document	N° D'ordre	Date de livraison	Signataire
1	Statuts et Règlement intérieur	N°O42/2002	15/05/2002	Notaire de la ville de Goma
2	Autorisation de fonctionnement de groupement	N°016/GPT-USALA/2003	28/10/2003	Chef de groupement
3	Acte de reconnaissance du territoire	N°5072/016/TW/2003	14/11/2004	Administrateur de territoire
4	Certificat d'Enregistrement de division province de justice et garde des sceaux	N°101/JUST.RC.DH/DP-NK/2003	07/02/2003	Chef de division provincial de la justice
5	Certificat d'identification d'ONG	N°0166/DPD/NK/03	05/03/2003	Chef de division provinciale du plan
6	Attestation d'enregistrement de l'affaire sociale	N°08/DIVAS/N-KIS/045/2010	14/04/2010	Chef de division provinciale des

				affaires sociales
7	Arrêté Provincial	N°01/016/CAB/GP-NK/2010 DU 22 APR 2012	22/04/2012	Vice Gouverneur de Province du Nord Kivu
8	Avis favorable du ministre d'Environnement National	N°1939/CAB/MIN/ECN-T/CRCE/15/JEB/010	30/09/2010	Ministre national de l'environnement

Chap 3 : OBJECTIFS DE LA RGU

3.1 : Objectifs globaux

Conserver les ressources naturelles d'Usala d'une façon durable pour la génération présente et future

3.2 : Objectifs spécifiques

- Intégrer les communautés locales dans la gestion rationnelle des ressources naturelles
- Protéger les grands singes (gorilles et chimpanzé)
- Mener les actions de développement autour de la réserve à faveur des communautés locales dépendantes des forêts
- Habituer les gorilles à la présence humaine
- Rendre la RGU un site touristique

3.3 Description des valeurs uniques

La Réserve de Gorilles d'Usala est un espace de la biosphère tropicale très riche avec une diversité en espèces fauniques et floristiques non seulement vivants en dehors des zones de la protection intégrale des parcs nationaux mais que la loi congolaise aussi en fait restriction. Ainsi, le choix de cette étendue pour y ériger cette réserve naturelle à gestion communautaire est d'une originalité irréfutable justifiée par :

- La présence des espèces endémiques (Gorilles de plaines de l'Est, Okapi, Cercopithèque Hamlini et Paon Congolais)
- Existence d'une forêt tropicale humide, dense et intacte de son état primaire

- Présence des grottes servant de refuge en cas de représailles et pouvant abriter plus de 500 personnes
- Plusieurs sources salines parmi lesquelles certaines sont spécifiques aux Okapi
- Des lieux sacrés servant aux rites, aux intronisations et à d'autres cérémonies coutumières
- Présence des populations familières au parc national, réceptives à la conservation de la nature
- L'existence d'une forêt dense intacte hébergeant les Buffles, les Eléphants de forêt, bref d'innombrables mammifères.

Chap 4 : LES CARACTERISTIQUES DE L'AIRES PROTEGEE

4.1 : Aspects Physiques

Relief

Le rayon d'action de la RGU est pour sa grande partie située dans la zone de basses altitude (zone de plaine). L'altitude décroît de l'Est vers l'Ouest, les montagnes s'observent à l'Est avec le mont Muhanga qui porte le sommet le plus élevé (1314m d'altitude) du groupement d'Usala et situé dans la réserve.

Climat

La Réserve des Gorille d'Usala est dans la zone intertropicale. Elle est de climat chaud et humide, le climat équatorial. La chaleur est permanente et la température moyenne tourne toujours autour de 24°C avec une amplitude thermique très faible. Il pleut toute l'année avec deux maxima, en Avril et en Octobre.

Hydrographie

La Réserve des Gorilles d'Usala est située dans le bassin du fleuve du Congo dans un réseau hydrographique exoréique. La superficie de la Réserve est partagée entre deux bassins hydrographiques, celui de la rivière Lindi (affluent du fleuve Congo) et celui de la rivière Osso (affluent de la Lowa). Les rivières de la zone sont de faible potentialité hydroélectrique, pas des chutes.

4.2 : Aspects écologiques

Faune et flore

Dans la réserve des gorilles d'Usala, les interactions des espèces animales entre elles et avec leurs biotopes, est un phénomène purement naturel qui se déroule sans cause d'influence de quelques choses. Un pont naturel à rivière LINDI constitue un passage des animaux de Tayna-

RGU. Seule l'étude scientifique fiable avec des appareils tels que le Caméra trap peuvent nous confirmer cette connectivité entre la réserve naturelle de Tayna et la RGU. La végétation est une forêt tropicale humide, dense et mixte ayant certaines espèces rares comme bois noir et rouge.

La RGU regorge une diversité biologique considérable, caractérisée par des potentialités énormes d'intérêt national et international. La majeure partie de cette réserve est couverte de forêts primaires denses, de terre ferme dont la composition et la structure est fonction de la variabilité d'altitude. Des forêts de basse altitude prédominent la réserve et avec une prédominance d'espèces floristiques : *Gilbertiodendron dewevrei*, *palisota ambigua*, *albizzia gummifera*, *uapacaguinensis*. La végétation dans les forêts secondaires *Aframomum sanguineum*, *Arunganamadagarscarinsis*.

La flore abritent une faune caractéristique, constituée d'innombrables espèces phares, des primates dont les gorilles de plaine de l'Est (*Gorilla beringeigraueri*) et les chimpanzés (*Pantrolodytes Schweinfurth*) réparties çà et là dans une grande partie de la Réserve.

D'autres grands mammifères tels que l'Eléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) localisés dans les limites avec le parc de la Maiko.

Des sources salines souvent fréquentées par les buffles de forêts (*Syncerus caffer nanus*) et aux lisières des collines près MATCHI ET TAASA.

Les vallées parfois inondées et marécageuses sont préférées par les potamochères (*Patamochoerus porcus*), les chevrotins aquatiques (*Hyemoschus aquaticus*) et les *Patamogale velox* sont identifiés le long des cours d'eaux.

Nous signalons aussi la présence de l'Okapi (*Okapia J*) qui est une espèce endémique.

D'autres espèces telles que leopards (*Panthera pardus*), l'oryctérope (*Orycteropus afer*), le pangolin géant (*Smutsia gigantea*), les céphalophes (*Cephalophus montispèce cola*, *C. dorsalis*, *C. silvicultor*) des antilopes (*Neotragus batesi*), de petits carnivores et des rongeurs (*Atherurus africanus*, *Cricetonyx semini*) sont aussi identifiées çà et là dans la Réserve.

A part ces potentialités, la réserve est traversée par des grandes rivières riches en poissons et qui abritent des crocodiles du Nil (*Crocodilus niloticus*) et autres carnivores aquatiques.

Signalons que cette liste n'est pas exhaustive et ne concerne que les espèces les plus remarquables et de grandes valeurs écologiques sans oublier des espèces d'oiseaux tel que le Paon Congolais, le Touraco géant, les perroquets et autres. Ces espèces vivent bien dans cette entité située en dehors des parcs suite à l'esprit conversationniste qui caractérise les communautés riveraines de ces forêts.

4.3 : Aspects humains

La population de groupement d'Usala est très jeune c'est-à-dire, la jeunesse est plus élevée. Cette population est inégalement répartie sur l'étendue du groupement, à côté des axes de forte densité on observe de vastes étendues inhabitées et d'autres avec une très faible densité environnant 1 hab/Km². Trois axes constituent 80% de l'effectif total de la population d'Usala ; il s'agit des axes Pinga-Oninga, Butembo et Kamaninge- Kongomani. Le niveau de

vie de la population est très bas, le revenu annuel par habitant peut être estimé au dessous de 200\$ us. Cette pauvreté s'explique par l'enclavement du milieu malgré l'abondance des ressources naturelles qui constituent une potentialité économique considérable. La population est dépourvue des infrastructures sociales telles que les installations sanitaires, scolaires et commerciales (marchés).

No.	Village	Nombre des Ménages
1	BUKUCHA	232
2	KAKUKU	22
3	MIKINGIRO	18
4	KONGOMANI/RAMA	67
5	MBEKEANI	38
6	BIMBI	23
7	MANKAU	45
8	LUTOBOLA	33
9	ISOKE	16
10	MAKUTANO	54
11	MANKELE	26
12	ONINGA	945
13	LUBILI	47
14	KIRIBU	59
15	ITURO	9
16	KICHANGA	6
17	NYAKISUNGUSA	17

	TOTAL GENERAL	1657
--	---------------	------

Commentaires : la population d'Usala a une taille moyenne de 5 individus/ménage.

4.3.1 : Les parties prenantes au projet

La Réserve de Gorilles d'Usala intéresse plusieurs catégories des parties prenantes à savoir :

- Les exploitants des minerais à l'extérieur et à l'intérieur de la réserve ;
- Les villageois qui habitent les différents villages inventoriés autour et à l'intérieur de la réserve car ils dépendent à grande partie des ressources de la réserve pour leur survie ;
- Les tradipraticiens à la recherche des plantes médicinales dans et autour de la réserve.
- Les chefs coutumiers, les terriens et les notables ;
- Les services territoriaux et provinciaux de l'environnement et du tourisme
- Les associations locales (ILD)
- Les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs
- L'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RDC ;
- Les comités de dialogue ;
- Les comités de santé, les enseignants et le comité des parents d'élèves.

4.3.2 : Stratégies de participation des intéressés

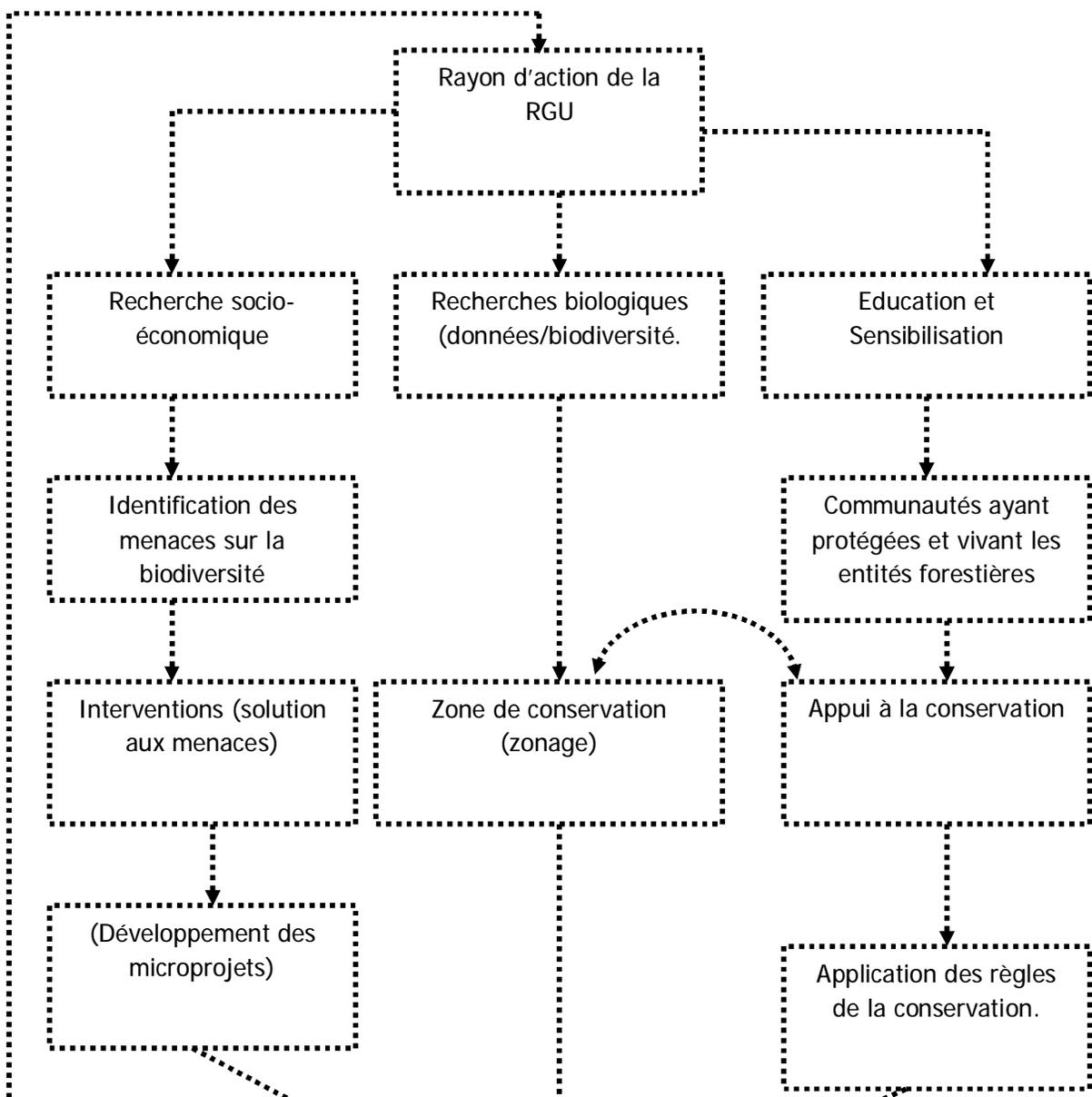
Pour monter les stratégies de participation des intéressés comme on a déjà identifié les parties prenantes, il faut se rassurer de la motivation de chaque groupe enfin de bien planifier les méthodes de transmission ou échange d'information.

- Des contacts individuels et collectifs sont organisés avec toutes les couches de la population pour les permettre de s'exprimer librement.
- Organisation des comités de dialogue à la manière d'une société civile qui regroupent les représentants de chaque couche sociale pour faciliter la transmission des messages de la conservation communautaire
- Implication de communautés dans la planification et la gestion des activités des programmes
- Organisation des réunions et des ateliers (en langues locales) avec les populations
- Participer à la réunion de sensibilisation, aux assises de l'Assemblée générale, et élaboration de plan de gestion.
- Distribution des dépliants aux différentes couches sociales

La conservation intégrée au développement inclut trois aspects auxquels il faut tenir compte pour la réussite des programmes et qui restent interdépendants :

- les aspects humains
- les aspects économiques et
- les aspects biologiques (biodiversité)

Les interventions des parties prenantes sont faites au profit de la biodiversité et au bien être des communautés locales. Elles sont faites pour éradiquer un mal contre les espèces fauniques ou floristiques mais dans le but de répondre à un besoin ressenti par la population. En d'autre terme, elles libèrent les ressources naturelles du coup qu'elles subissent de la part des communautés. Le schéma ci-dessous présente comment se présente l'interdépendance de ces interventions.



4.4 : Aspects économiques

- agriculture : elle est presque partout une agriculture de subsistance. La population pratique encore des techniques archaïques, agriculture itinérante sur brulis. La production est très faible de sorte que les agriculteurs n'ont pas des quantités supplémentaires qu'ils peuvent vendre pour répondre à d'autres besoins de survie. L'agriculture spéculative est quasi inexistante mais les cultures spéculatives comme le palmier à huile et le café y poussent. On cultive le manioc, le riz pluvial, la banane, les ignames..... Bref, malgré la faible productivité, l'agriculture reste la principale activité de la population.
- exploitation artisanale de minerais : le groupement d'Usala appartient au socle précambrien africain, ce qui lui confère un sous sol riche en minerais. Ainsi l'activité d'exploitation artisanale des minerais occupe la deuxième position dans les occupations de la population. Le métal le plus exploité est l'Or. Ce métal est soit exploité dans les rivières (or alluvial) ou dans les montagnes. En dehors de l'or, on y trouve aussi le colombo tantalite, la cassitérite et d'autres pierres précieuses. Retenons aussi que la zone est très riche en minerais mais plusieurs ne sont pas encore connus.
- Pêche : elle est pratiquée dans les rivières. Ces dernières sont riches en poissons d'eau douce, elles regorgent des poissons pélagiques et des poissons benthiques. Les techniques de pêche les plus utilisées sont la pêche à la ligne et la pêche au filet tendu. Mais pendant les périodes de crues les populations capturent les poissons de colonies qui montent les petites rivières.
- Elevage : la température est très élevée et facilite le pullulement des insectes nuisible au grand bétail. Seul l'élevage extensif de petit bétail (chèvre) et les volailles sont pratiquées par la population.

- Le petit commerce : le petit commerce locale se fait par la vente des produits agricoles et de la chasse. Les produits manufacturés proviennent de Butembo, de Kirumba, de Pinga et de Kanyabayonga et transportés au dos pour atteindre les villages de vente. Cette activité est pratiquée par des petits vendeurs (ambulants).

4.4.1 : Impacts de l'utilisation des terres environnantes de la réserve

Les sols environnant la réserve sont utilisés pour deux grandes activités, l'agriculture et l'exploitation artisanale de minerais. Cette utilisation de sols affecte la réserve en créant des impacts négatifs et positifs.

Négativement, les carrés miniers provoque la déforestation des zones périphériques de la réserve, le braconnage, la chasse, la zoonose, la pollution des eaux due à l'extraction minière et par l'utilisation des produits toxiques de la pêche. L'agriculture provoque l'extension des champs dans les zones fertiles de la réserve.

Positivement, l'exploitation des sols minéralisés ressources diminue la pression humaine sur les ressources naturelles car les exploitants considèrent les minerais comme étant les plus rentables que les activités de forêts.

4.4.2 : Les Menaces actuelles sur la réserve et quelques tendances négatives

Le groupement d'Usala qui abrite la réserve des gorilles d'Usala est un milieu fortement enclavé. Cet enclavement est l'une des causes qui explique la quantité faible de menaces dans la réserve de gorilles d'Usala. Les principales menaces que l'on observe dans la réserve sont :

- La prolifération des armes à feu utilisées pour la chasse sans distinction d'espèces
- Le piégeage anarchique
- L'utilisation des produits toxiques pour la pêche

4.4.3 : Présence de l'autorité gouvernementale dans la réserve

L'Etat a toujours un regard sur toute institution publique ou privée œuvrant sur son sol, ceci explique mieux que l'autorité gouvernementale doit être saisie tout fonctionnement de la réserve car celle-ci n'est qu'une approche d'accompagnement des services gouvernementaux dans le domaine de la conservation de la nature. L'autorité gouvernementale se fait voir dans l'octroi des autorisations de fonctionnement, dans les actions de sensibilisation de populations et dans l'implantation de certains des programmes de la conservation communautaire.

Chap 5 : LES DIRECTIVES

- L'exploitation minière et du bois d'œuvre dans la zone intégrale est interdite. Elle peut se réaliser d'une manière contrôlée dans les zones tampon et de développement.
- La pêche au chalut, à la dynamite et à base des produits toxiques n'est pas autorisée,

- Le ramassage des bois morts, des chenilles et des champignons est autorisé dans la zone tampon et la zone intégrale, pourvu qu'il ne cause préjudice à l'équilibre des écosystèmes forestiers et à la faune,
- L'extraction de miel occasionnant la coupe d'arbres est interdite dans la zone intégrale,
- Le prélèvement des lianes, des raphias, des plantes médicinales et des fruits est autorisé dans la zone tampon,
- La circulation illicite des personnes dans la zone intégrale n'est pas autorisée.
- Dans la mesure de prévention de la zoonose et de l'antropozoonose, les visites aux animaux sont autorisées à au moins 10 mètres, il est interdit à toute personne malade de visiter les animaux. Il n'est pas autorisé de cracher ni chier dans la zone qui héberge les espèces sensibles tels que les gorilles et les chimpanzés, dans le cas de force majeure songer à enterrer les déchets émis,
- Il n'est pas autorisé de fumer lors de la visite des gorilles et chimpanzés ni les nourrir ou jeter les déchets des nourritures dans la Réserve,
- L'introduction des animaux domestiques ni des nouvelles espèces dans la zone intégrale n'est pas autorisée.
- L'installation des champs des cultures est prohibée dans la zone intégrale,
- La circulation des chiens dans la réserve n'est pas autorisée et les chiens des populations vivant dans la zone tampon doivent être vaccinés régulièrement ;
- Le survol de la zone intégrale ne peut se faire qu'à une hauteur d'au moins 300 pieds,
- Il est interdit d'introduire des plantes exotiques dans la réserve,
- La circulation des engins motorisés est tolérée pourvu que la vitesse soit d'au moins 40 km par heure dans la zone de concentration d'espèces fauniques.
- Les intérêts régénérés par l'écotourisme sont orientés vers les populations locales pour les activités de développement et l'administration du projet en tenant compte des taxes de l'Etat.
- Les infractions commises sur la Réserve sont tranchées par les membres des comités de dialogues, le tribunal coutumier au premier degré et en cas de récidive les juridictions compétentes officielles interviennent à second degré,
- La chasse des petits mammifères tels que les écureuils, les athérures, les aulacodes et les rats de Gambie est autorisée dans la zone tampon et celle de développement sous une certaine réglementation,
- L'abattage des grands mammifères est interdit même en dehors de la zone intégrale,
- Les limites de la zone tampon peuvent être revues de concert avec les comités de dialogues et les chefs coutumiers après une étude minutieuse de l'équipe de recherche,
- Un nombre maximum de 8 personnes est autorisé à visiter chaque groupe de gorilles. Ceci permet de minimiser le dérangement occasionné aux gorilles ainsi que leur transmettre des maladies,

- Veiller à toujours parler à voix basse. Vous pourrez ainsi avoir la chance d'observer d'autres animaux dans la forêt,
- Parler à voix basse en toute circonstance lorsque vous êtes près des gorilles,
- Il arrive que les gorilles chargent lors de la visite. Dans ce cas, suivez l'exemple des guides : accroupissez-vous doucement, ne regardez pas directement les gorilles dans les yeux, n'essayez pas de prendre des photos et ne tentez pas de fuir. Le fait de fuir augmente le risque d'être attaqué,
- Il n'est pas permis de photographier au flash ; veuillez faire des mouvements lents lorsque vous prenez des photos,
- Ne touchez pas les gorilles les gorilles. Ce sont des animaux sauvages,
- La durée maximale que vous pourrez passer avec les gorilles est d'une heure. Cependant si les gorilles apparaissent agiter ou nerveux, le guide pourra écourter la visite,
- Après la visite, il faut continuer à parler à voix basse jusqu'à une distance de 200m,

Chap 6 : DESCRIPTION DES CONDITIONS DESIREES

6.1 : Sens de condition désirée

Les communautés locales du groupement d'Usala ont créé volontairement la Réserve des gorilles d'Usala afin de conserver leurs ressources naturelles pour une gestion durable et de participer au développement socio économique de populations dans leur entité administrative, leur groupement. Elle est soumise aux principes universelles de conservation, mais aussi de la gestion des ressources naturelles telle que prescrite par la loi nationale, Régionale et internationale dans le monde de la conservation, raison pour la quelle elle doit être gérée de la même manière qu'une aire protégée intégrale.

En vue d'obtenir des résultats escomptés et atteindre nos objectifs il a fallu une concertation avec la base. Ainsi, des ateliers, des rencontres ont été organisés en vue d'identifier les rêves de populations sur ce qu'elles souhaitent devenir leur réserve dans une période illimitée. Ces rêves, une fois bien décrites permettront l'efficacité et l'efficience du projet. Cela étant, ces rêves ou conditions désirées sont articulées sur plusieurs domaines et sont les suivantes :

- 1) La RGU dispose d'un personnel formé et bien payé
- 2) Bureau de coordination construit en dur, équipé et opérationnel
- 3) Un manuel de procédure est établi pour la gestion de l'association
- 4) L'association est dotée de 2 Véhicules 4X4 et un mini bus et 2 motos
- 5) Un Kit d'Outils informatiques est utilisés, (10ordinateur laptop, et accessoires)
- 6) 3 Appareils TURAYA disponibles au bureau de coordination, à Kongomani
- 7) 12 pisteurs et guides formé et cantonnés dans 4 stations
- 8) La communauté locale impliquée activement dans la conservation
- 9) La réserve est délimitée et les limites sont connues par la population locale
- 10) 4 Postes de patrouille sont construits dans la réserve
- 11) 4 sites touristiques sont aménagés
- 12) 2 familles de gorilles habituées à la présence humaine

		document final						
	2 Véhicules 4X4, 1bus	commande d'achat et transport, douane			X			
	2Moto	commande d'achat et transport, douane		X				
	Outils informatiques, (10ordinateur laptop, et accessoires)	achat, transport,	X					
	3 Appareils THURAYA disponibles au bureau de coordination, à Kongomani	achat, transport,		X				
Conservation (Recherche biologique)	12 pisteurs et guides formé dans 4 stations	Formation, paiement	X		X		X	
	La communauté locale impliquée activement dans la conservation	Formation	X	X	X	X	X	X
	Les limites de la réserve connues par la population locale	Cartographie, démarcation physique		X				
	4 Postes de patrouille construits autour de réserve	construction			X			
	4 sites touristiques	Aménagement,				X		
	2 familles de gorilles habituées à la visite humaine	Habitation et monitoring					X	
	6 canons rapides	Achat et transport		X				
	2 barrages hydro électriques construits (chute Mitaka et nyakisa), taasa,	Construction, achat matériels et transport				x		

	1hotel touristique	construction							x
Aspects socio économiques et développement	Recensement des populations, production du plan de développement	Enquête socio-économique	X						
	6 écoles primaires et secondaires, 4 centres de santé construits en matériaux durables	Construction,		X					
	Adductions d'eau potable construites	Construction,			X				
	1 une coopérative minière, micro finance et agricole est ouverte	Construction, demande d'affiliation,				X			
	Installation d'une briqueterie	Achat et transport		X					
	10troupeaux de chèvres élevés 5 villages,	Achat caprin et distribution au ménage		X					
	Piste d'atterrissage d'ONINGA Réhabilitée	Réhabilitation,			X				
	1hélicoptère	Achat et opérationnel				X			
	Désenclavement du groupement Usala par route (300Km)	Construction route		X					
	Centre hospitalier en matériaux durable	Construction			X				
	1 université	Demande d'Implantation, Construction,			X				
Education et sensibilisation environnementale	1radio communautaire installée, opérationnelle,	Installation, achat matériels et opérationnelle		X					

	Population locale formée en technique agricole,	Formation	X	X	X	X	X	X
	10 filles et fils terriens formés dans cinq domaines différents	Bourse d'études,	X	X	X	X	X	X
	Publication des rapports scientifique de la réserve	Imprimerie,	X	X	X	X	X	X
	TV, Projecteur avec accessoires	Achat, transport et projection	X	X	X	X	X	X
	Formation continue de personnel pour le perfectionnement	Formation, voyage d'échange d'expérience,	X	X	X	X	X	X

MOV 7 : Effort de participation de propriétaires de terres et coutumiers à la conservation communautaire

Les propriétaires de terres et coutumiers ont signé des actes d'engagement qui attestent leur acceptation de participer à la conservation communautaire en cédant volontairement leurs collines (terres) pour l'érection des réserves communautaires dans leurs entités. L'UGADEC, pour s'assurer de leur participation aux efforts de la conservation, a monté deux stratégies : l'une sur l'implication effective des comités de dialogue qui partagent les informations sur l'utilisation des ressources avec leurs associations et l'autre avec les coordinations des associations qui visitent les



Réunion d'évaluation avec une association

propriétaires de terres dans leurs villages pour recueillir les informations de chacun à propos de ce qui se passe sur ses collines et reproduire ces éléments sur une fiche préétablie. La direction technique de l'UGADEC passe dans chacune des associations pour récolter ces informations dans des réunions d'évaluation avec les Conseils d'administration et les coordinations pour évaluer le changement des comportements des communautés vis-à-vis de l'utilisation des ressources auxquelles elles jouissent. Ces informations ont permis les actions à mener par les associations sur la protection de la biodiversité et l'organisation des

réunions du secrétariat exécutif avec les autorités locales ou provinciales. En somme, 381 informations ont été récoltées et représentées dans le tableau 5 ci-dessous.

Annexe 3 :Acte d'engagement

Tableau 6 :Informations reçues de terriens et coutumiers

Association	Information sur le braconnage	Sur la déforestation	Pollution d'eau	mines	carbonisation	autres
REGOMUKI	36	18	11	3	10	11
RECOPRIFOL	16	8	2	1	6	7
RGU	12	9	5	13	0	8
REGOUWA	11	5	7	10	6	5
RGPU	13	3	8	14	1	6
COCREFOBA	9	6	3	6	4	7
REGOLU	17	3	6	12	1	9
Total	114	52	42	59	28	53

Commentaires :La liste des informations n'est pas exhaustive. Mais on remarque que les menaces sur la faune (braconnage) sont plus fréquents parce que la population dépend plus des protéines animales sauvages cela étant dû par la culture et l'insuffisance de l'élevage. Il est observé que les menaces dans les mines arrivent en 2^{ème} position à cause de la concentration des populations dans les mines. La carbonisation est faible mais plus observée dans la REGOMUKI à cause du cantonnement des militaires à Amisi et Mungele qui y font le commerce de braises car la population locale utilise uniquement les bois de chauffe.

MOV8: Louer et équiper le bureau de Walikale et y transférer le bureau de Goma

Le bureau de l'UGADEC a fonctionné depuis 9 ans dans la ville de Goma, seuls les bureaux des associations membres fonctionnaient sur terrain où le secrétariat exécutif descendait régulièrement pour assister les associations et exécuter conjointement certaines activités. Il a été question, pour cette année, de rapprocher l'exécutif de la plate forme de associations et de communautés locales pour une gestion de proximité. D'où la location du bureau de l'UGADEC à Walikale et transfert de l'équipement du bureau (chaises, tables...) de Goma à Walikale. Le staff du secrétariat exécutif de la plate forme y est déjà opérationnel.

Annexe : contrat de bail Walikale



Bureau UGADEC/Walikale



Staff/UGADEC au bureau de Walikale

MOV9: Contribuer et appuyer les bureaux de 7 associations et celui de l'UGADEC

L'appui aux bureaux de 7 associations et celui de l'UGADEC était axé sur le fonctionnement de ces structures (paiement des salaires et loyers). Cet appui a été fait dans UGADEC et ses associations, pour le paiement des salaires (7 agents) et des primes (21 agents des associations). Les loyers de bureaux des associations ont été payés à 100%.



Bureau d'une association sur terrain

Annexe 5 : Ex. d'un contrat de bail (association)